



***Préparer
l'entrée
de l'UEMOA
dans la
société
de l'inform@tion***

Livre blanc de la Commission de l'UEMOA

REMERCIEMENTS

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) tient tout particulièrement à remercier le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) grâce auquel ce Livre blanc a pu être réalisé.

Elle associe à ces remerciements les autorités des huit pays membres de l'UEMOA qui ont bien voulu faciliter le travail des experts commis pour la réalisation de ce document.

SOMMAIRE

I – Les enjeux de la Société de l’information6

- L’information comme facteur de compétitivité et de croissance pour les entreprises et les Nations
- Le eBusiness : un gisement d’emplois prometteur
- Le commerce électronique comme levier de promotion des exportations
- L’administration électronique, comme outil de renouveau du service public
- De nouvelles perspectives pour l’éducation
- Certains pays émergents ont réussi à se positionner comme des acteurs majeurs de la nouvelle économie.

II – Situation actuelle des TIC dans l’UEMOA30

- La zone UEMOA est aujourd’hui très faiblement intégrée dans la société de l’information
- L’UEMOA ne dispose pas d’une politique cohérente de développement des TIC
- Les infrastructures et le niveau d’équipement en matériel informatique restent faibles
- L’environnement institutionnel est peu incitatif
- On trouve aujourd’hui diverses applications des NTIC dans les pays de l’UEMOA, avec cependant des fonctionnalités limitées et une pérennité non garantie

III – Scénarii et vision d’avenir pour l’UEMOA50

IV – Plan d’action : 3 axes et 10 chantiers prioritaires51

Axe 1 : Mettre en place à l’échelon communautaire un environnement stimulant pour le développement des TIC

- Chantier 1 : Appuyer les Etats membres de l’UEMOA dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie nationale en matière de Société de l’information.
- Chantier 2 : Mettre en place au niveau communautaire un environnement légal, fiscal et réglementaire favorable au développement des TIC
- Chantier 3 : Favoriser la mise en place d’un mécanisme de financement régional au service des entreprises privées du secteur des TIC

Axe 2 : Favoriser la mise en place d’infrastructures régionales à haut débit

- Chantier 4 : Contribuer à la mise en place d’un réseau intra-communautaire à haut débit
- Chantier 5 : Appuyer la création d’une chaîne régionale d’information en continu

Axe 3 : Promouvoir la Société de l’information auprès de l’ensemble des acteurs économiques et sociaux

- Chantier 6 : Faire des TIC le support privilégié d’information et de communication de la Commission de l’UEMOA
- Chantier 7 : Créer un observatoire régional des TIC
- Chantier 8 : Promouvoir les initiatives clés liées à la Société de l’information
- Chantier 9 : Encourager la mise en place de formations régionales de haut niveau favorisant l’entrée des pays de l’UEMOA dans la Société de l’information
- Chantier 10 : Susciter la création d’associations professionnelles nationales et régionales du secteur des TIC

INTRODUCTION

En ce début du troisième millénaire, les pays de l'UEMOA entrent dans un monde nouveau. L'émergence de la société de l'information, caractérisée par la place centrale prise par l'information et les technologies associées, à la fois comme facteurs de production et comme produits à part entière, constitue une transformation économique d'une ampleur comparable à celle de la révolution industrielle. Au surplus, comme pour cette dernière, les mutations dues à la « révolution informationnelle » dépassent le seul champ économique : elles ont un impact profond sur notre mode de vie, notre organisation sociale, nos habitudes culturelles et notre relation avec le reste du monde. Elles offrent aux citoyens de nouveaux moyens d'expression, de communication, de formation et d'accès au savoir et aux richesses culturelles.



Par ailleurs, les secteurs économiques de la « société de l'information » (informatique, télécommunications, mais aussi communication et audiovisuel) se sont révélés comme des moteurs de la croissance mondiale. Dans l'ensemble des secteurs d'activité, c'est désormais d'une meilleure capacité à produire, exploiter et échanger l'information que dépend la compétitivité des entreprises. L'état de développement de la société de l'information dans l'UEMOA fournit donc un indicateur précurseur de la croissance future des économies de la sous-région. C'est dire l'importance de mettre en place au sein de l'UEMOA une politique active de promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), à l'effet de favoriser l'attractivité de la zone et d'accélérer son développement économique.

Aujourd'hui, il s'avère que les pays de l'UEMOA enregistrent un énorme retard dans le domaine des NTIC. Alors que s'établit, partout ailleurs, une société de l'information irriguée de réseaux de communication globaux, les réseaux dans la zone UEMOA demeurent extrêmement faibles, avec un fossé grandissant avec le reste du monde.

Dans ce contexte, les Etats de l'UEMOA reconnaissent aujourd'hui la nécessité urgente de combler leur retard et d'exploiter rapidement les possibilités offertes par la nouvelle économie. C'est la raison pour laquelle ils l'intègrent de plus en plus dans les priorités des politiques gouvernementales.

Toutefois, afin de relever comme il se doit le défi posé, une impulsion beaucoup plus forte s'impose. C'est pourquoi, la Commission, consciente que l'entrée dans la société de l'information constitue pour les pays de l'UEMOA un enjeu décisif pour l'avenir, a souhaité présenter aux différents Etats un Plan d'action global *eUemoa*. S'il en est ainsi, c'est parce que, à l'exemple des pères fondateurs de notre union, le volontarisme inspire notre action. Et dans cet esprit, il s'agit, non pas de se substituer aux Etats ou aux autres acteurs (secteur privé, collectivités territoriales, associations...), mais de définir un cadre et de stimuler une mutation collective.

De fait, l'objet de ce Livre blanc est d'abord et avant tout d'éclairer les enjeux liés à cette nouvelle société de l'information. Une perception claire de ses multiples enjeux est effectivement nécessaire, de façon à susciter une prise de conscience générale et une véritable mobilisation autour des priorités qui seront dégagées dans le cadre de ce Livre blanc. Ce document doit donc constituer un outil d'information et de travail pour les Autorités, les décideurs, les élus et les citoyens qui souhaitent anticiper et maîtriser les changements qui s'annoncent. La première partie présente ainsi les principales mutations en cours et leurs enjeux au niveau mondial et dans la sous-région.

La seconde partie s'efforce d'analyser la situation actuelle de la société de l'information dans les pays de l'UEMOA, à l'effet de mettre en lumière aussi bien les résultats atteints dans notre union, que le gap qui nous sépare des pays les plus avancés dans le domaine des NTIC.

Enfin, le document esquisse, dans la troisième partie, une *vision d'avenir* pour faire de l'UEMOA un espace dynamique, compétitif et numérique, pleinement intégré dans l'économie mondiale. Cette vision a été rendue opérationnelle à travers l'élaboration d'un *plan d'actions* qui décline les solutions aux retards et handicaps constatés, les tâches prioritaires, les acteurs et les délais. Trois axes majeurs ont ainsi été identifiés, déclinés en 10 chantiers prioritaires et susceptibles d'impulser une nouvelle dynamique de développement dans l'UEMOA.

I. Les enjeux de la société de l'information pour l'UEMOA

Depuis quarante ans, les pays de l'UEMOA s'efforcent sans succès d'éradiquer la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Notre zone continue ainsi de rassembler parmi ses membres plusieurs PMA (pays moins avancés) qui peinent à s'intégrer harmonieusement dans l'économie internationale. Les multiples plans de développement économique et d'ajustement, s'ils ont permis de corriger les déséquilibres économiques et sociaux, n'ont pas fondamentalement modifié les perspectives de la zone. L'UEMOA s'interroge ainsi sur son futur, soucieux de trouver les leviers les plus appropriés pour tirer son épingle du jeu de la mondialisation.

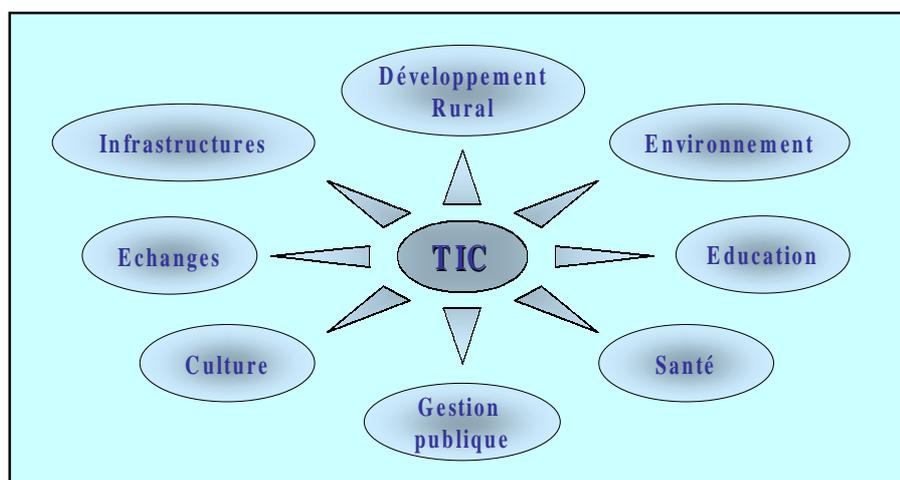
Dans ce contexte peu favorable, le développement fulgurant des Technologies de l'Information et de la Communication pourrait redonner espoir aux pays de l'UEMOA, si et seulement s'ils savent prendre, à temps, le train en marche, et rejoindre dès maintenant les nations les plus dynamiques en matière d'intégration des TIC dans le processus de développement.

Pour des raisons de nature différente, les pays de l'UEMOA, comme ceux du continent africain dans son ensemble, ont raté les révolutions technologiques et industrielles des trois siècles passés. Ceci ne constitue pas un handicap insurmontable, puisque des pays, sous d'autres cieux (particulièrement en Asie de l'Est), ont démontré que le rattrapage technologique et économique ("catch up ") peut se faire en quelques décennies, à condition de mettre en oeuvre les bonnes stratégies.

De surcroît, le bon usage des TIC a la vertu particulière de rendre encore plus rapide le rattrapage, puisque l'avantage accumulé par les pays développés dans les technologies traditionnelles devient en partie obsolète avec les nouvelles facilités permises par les TIC. En adoptant directement ces nouvelles technologies devenues désormais à la portée de tous, les pays de l'UEMOA peuvent sauter des étapes et accélérer leur émergence économique.

Plusieurs applications des TIC peuvent ainsi être utilisées pour promouvoir le développement économique et social des pays de l'UEMOA (cf. schéma 1)

Schéma 1 : Liens potentiels entre les TIC et le développement en général



L'UEMOA est donc confrontée au défi de faire émerger en une décennie une véritable grappe¹ régionale des TIC, avec de nouvelles sociétés TIC dynamiques s'appuyant sur une infrastructure économique adéquate et des activités de soutien développées.

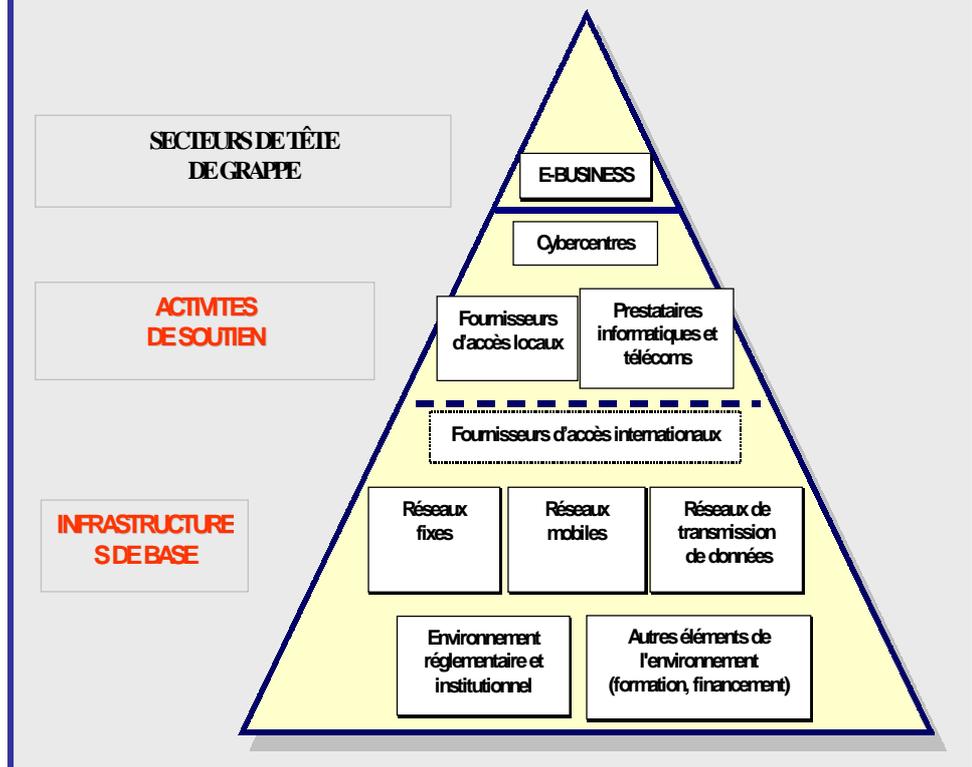
On passera ici en revue les usages possibles des TIC dans le renforcement de la compétitivité et de la croissance, dans la création d'emplois, dans la promotion commerciale, dans le renouveau de l'administration, ainsi que dans la satisfaction de la demande sociale en éducation et en santé de qualité. Nous présenterons enfin quelques exemples de pays émergents qui ont su se positionner avec succès dans la nouvelle économie.

¹ Cf. encadré 1

ENCADRE 1 : La notion globale de la « grappe » illustre le mieux les enjeux multidimensionnels du développement des NTIC dans les pays de l'UEMOA.

Les grappes sont des réseaux d'entreprises, d'institutions productrices de savoir (universités, instituts de recherche, entreprises fournissant des technologies), d'institutions de liaison (par exemple, fournisseurs de services techniques ou de conseil) et de clients, tous liés dans une chaîne de production créatrice de valeur ajoutée (cf schéma 2)

Schéma 2 : la grappe NTIC dans l'UEMOA

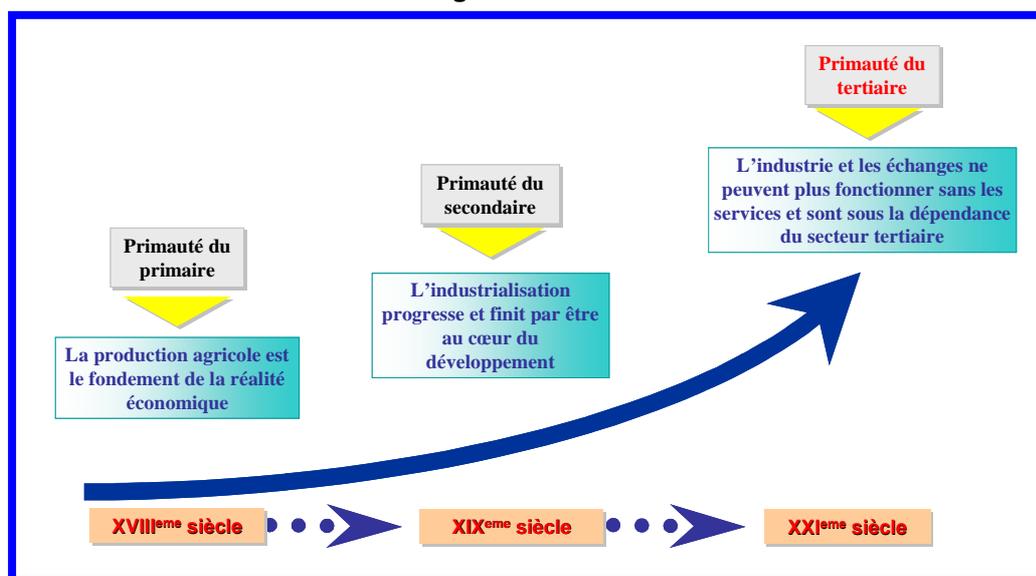


E Business:	Activité commerciale utilisant Internet comme support
Cybercentres:	Prestataires qui louent aux particuliers des terminaux pour la navigation
Fournisseurs d'accès locaux	Prestataires locaux qui offrent des accès aux utilisateurs finaux (NB: le caractère de prestataires de services place les fournisseurs d'accès locaux plutôt dans le segment des prestataires de services Internet)
Prestataires informatiques et télécoms	Fournisseurs d'équipements, SSII et prestataires divers
Fournisseurs d'accès à l'international	Opérateurs permettant la connexion au backbone (réseau central à haut débit, « épine dorsale de l'Internet)

L'information comme facteur de compétitivité et de croissance pour les entreprises et les Nations

La «nouvelle économie», basée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), résulte d'une domination progressive de l'économie mondiale par le secteur des services. Le schéma ci-après illustre le passage d'une société dominée par le secteur primaire au XVIII^{ème} siècle, puis par le secteur secondaire au XIX^{ème} siècle et, enfin, par le secteur tertiaire au XXI^{ème} siècle.

Schéma 3: De la société agraire à la société de l'information

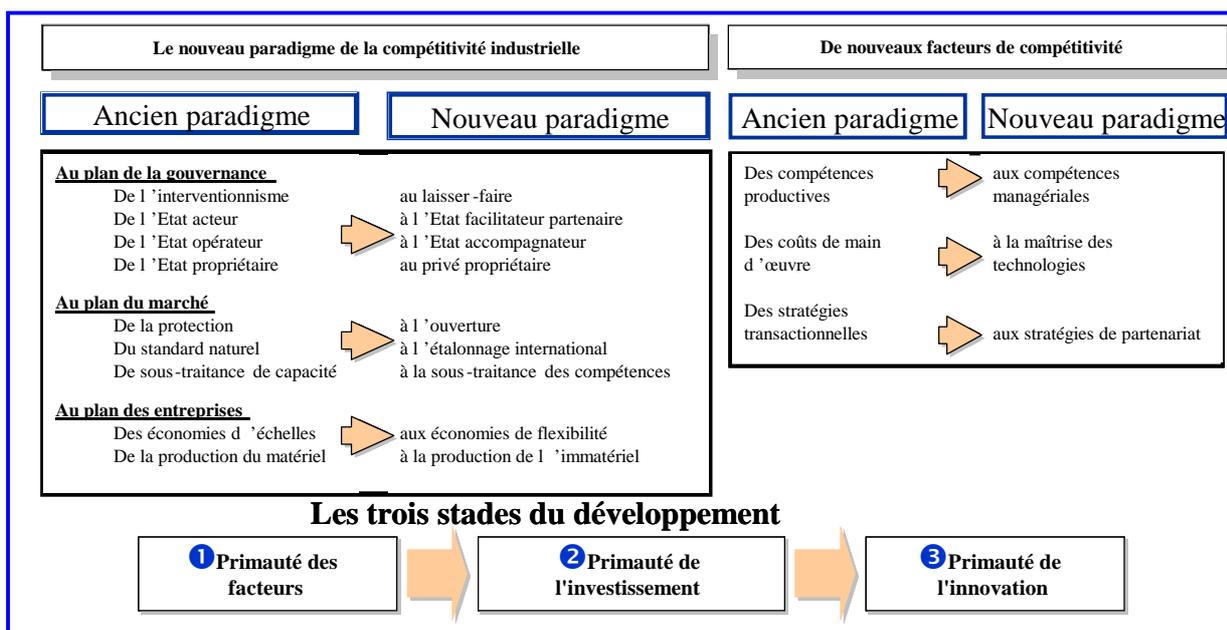


Source : Performances Management Consulting

En modifiant à chaque tournant les facteurs de compétitivité et de domination économique, cette évolution a systématiquement bouleversé la hiérarchie des nations au niveau mondial. Ainsi, dans l'économie dominée par le secteur primaire, la Chine s'est longtemps imposée grâce à ses terres et à ses hommes comme une puissance économique de premier plan. Au XIX^{ème} siècle, l'Angleterre, cette fois avec peu de terres et d'hommes mais pionnière de la révolution industrielle, est devenue la première puissance économique mondiale. Aujourd'hui, l'entrée dans l'économie du tertiaire bouleverse à nouveau la donne.

De nouveaux facteurs de compétitivité émergent, les avantages comparatifs intangibles (savoir-faire, innovation technologique) supplantant les avantages comparatifs tangibles (matières premières). De nouveaux paradigmes s'imposent, pour la compétitivité industrielle, comme pour la compétitivité globale des nations.

Schéma 4 : L'émergence d'un nouveau paradigme



Source : ONUDI

Dans un tel contexte, la hiérarchie mondiale se recompose, en faveur des pays, faibles ou puissants, qui sauront être, comme l'Angleterre d'hier avec la révolution industrielle, les pionniers de cette nouvelle économie de l'information.

ENCADRE 2: LE SCENARIO DE LA TELE-ECONOMIE

L'avènement de la télé-économie se caractérise par le développement du télétravail, de la vidéoconférence, des achats en ligne, ou encore de la banque électronique. Des mécanismes de substitution se mettent alors en place, qui transforment profondément les économies et les modes de vie et poussent à une baisse drastique des prix des biens de consommation comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : la télé-économie : une réduction substantielle des coûts de transaction

Produits et services	Traditionnel	Internet	Economie
Billets d'avion	8 \$	1 \$	87%
Opérations bancaires	108 \$.13\$	89%
Règlement d'une facture	2.22 \$ à 3.32 \$	0.65 à 1.1 \$	67 à 71%
Contrat d'assurance vie	400 à 700 \$	200 à 350 \$	50%
Logiciels	15 \$	0.2 à 0.5 \$	97 à 99%

La télé-économie se caractérise notamment par :

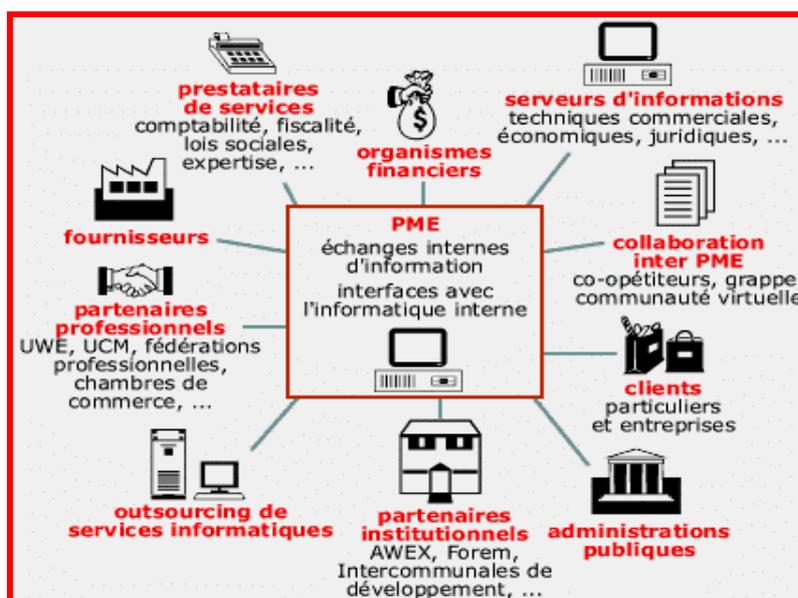
- des prix fixés à l'échelle mondiale et baissant en raison de la concurrence et de la transparence accrues.

- des marchés qui se désintermédièrent par la possibilité désormais donnée aux producteurs de s'adresser directement aux consommateurs, renforçant ainsi l'efficacité des marchés ·
- une force de travail se répartissant de plus en plus sur l'ensemble de la planète
- l'intégration verticale disparaissant au profit des réseaux de spécialistes.

Une redistribution des richesses pourrait ainsi s'opérer au niveau mondial, au profit des pays en développement qui sauront développer un environnement attractif et sécurisé (systèmes éducatifs et sociaux efficaces, conditions d'investissement et d'exploitation claires, coût de la main d'œuvre attractif, infrastructures adaptées, tarifs de télécommunications compétitifs, coût de la vie modéré, bonnes conditions climatiques).

Ce qui est valable pour les pays l'est également pour les entreprises. Les hauts et les bas fortement médiatisés, des cours boursiers des sociétés technologiques et des «.com» sont souvent présentés comme les effets de la "nouvelle économie". Ils ne représentent cependant qu'une petite partie de l'iceberg. Il ne fait ainsi plus de doute qu'à brève échéance, les entreprises seront profondément affectées par les TIC et que leur capacité à produire, exploiter et échanger l'information déterminera leur compétitivité. Qu'il s'agisse des activités productives, de l'organisation, des relations avec les fournisseurs et clients ou de l'accès à l'information, la révolution technologique apparaît désormais comme un des leviers clés de gains de compétitivité. Services clients, gestion des stocks, production, achats : dans chacun de ces domaines sensibles, la clé d'un changement réussi réside dans l'intégration et l'interpénétration des systèmes d'information, y compris avec les partenaires de l'entreprise (cf. schéma 5).

Schéma 5 : Les Nouvelles technologies et leurs apports multiples dans les relations des PME



Source : La VIGIE WALLONE (2000)

De même, l'information entre d'une manière de plus en plus importante dans la composition des produits et des services, quel que soit le secteur économique. Les automobiles récemment mis sur le marché contiennent une puissance informatique comparable à celle d'un micro-ordinateur. L'achat d'un produit en supermarché déclenche une chaîne d'échanges d'informations permettant d'en prévoir le réassortiment, d'en mesurer l'adéquation aux demandes des consommateurs et l'adaptation de sa présentation en linéaire. Les services financiers sont de plus en plus personnalisés et font appel à des échanges d'information plus riches entre la banque, son client et différents partenaires qui contribuent à la fourniture du service.

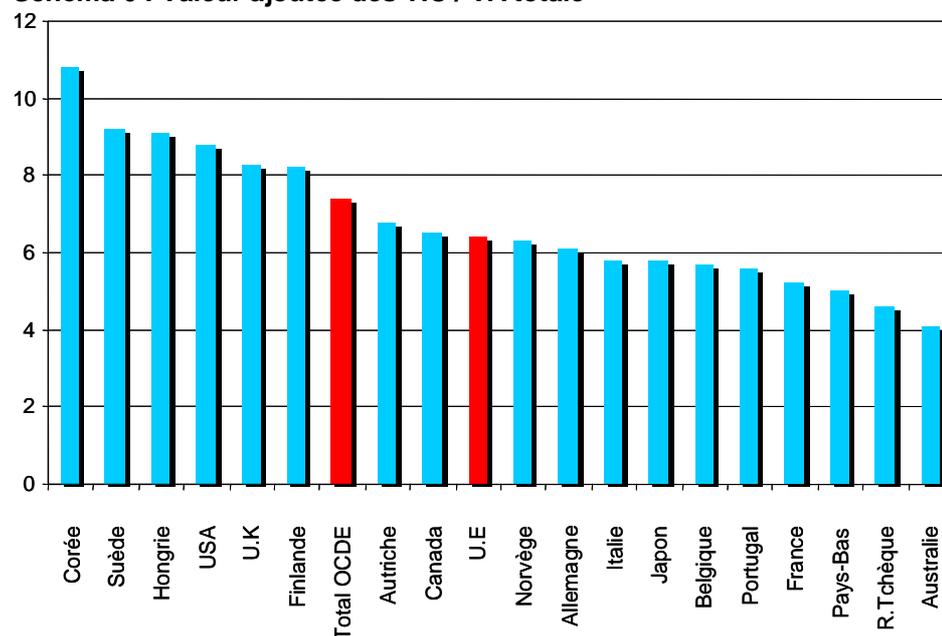
Par ailleurs, l'automatisation des tâches routinières de production, y compris dans les services, est aujourd'hui très avancée dans les économies développées. La compétitivité s'y gagne donc désormais en innovant sur les produits, les processus et le service apporté aux clients ; elle se gagne également par une meilleure gestion des connaissances et des compétences, et par une gestion des affaires à la vitesse de la pensée » pour reprendre l'expression de Bill Gates²

² Bill Gates, "Business at the speed of thought", Warner Books, Inc. May 2000

L'utilisation et l'appropriation des technologies de l'information constitue donc un enjeu majeur dans la recherche de la compétitivité et de la croissance : Les entreprises et les institutions qui ne seront pas en mesure de s'adapter à cette nouvelle donne se trouveront progressivement écartées des courants d'échange mondiaux.

Le secteur des TIC est également devenu un des moteurs de la croissance économique, non seulement du fait de son propre dynamisme, mais également par les effets qu'il diffuse dans le reste de l'économie. Comme l'illustre le schéma 6, dès 1996, les TIC ont contribué pour plus de 6% au PNB des États-Unis, et représenté en moyenne 7% de la valeur ajoutée industrielle dans les pays de l'OCDE.

Schéma 6 : Valeur ajoutée des TIC / VA totale



Source : Measuring ICT / OCDE 1999

Le tableau suivant, montrant l'évolution de la production aux États-Unis dans le secteur privé non agricole et hors logement, illustre les gains substantiels de productivité obtenus par l'économie américaine de 1995 à 2000 grâce, notamment à l'apport des TIC :

Tableau 2 : TIC et gains de productivité

	1870 – 1913	1913 – 1972	1972 – 1995	1995-1999	Différence entre les 2 dernières périodes
Production	4.4	3.1	2.8	4.9	+2.1
Heures de travail	3.2	1.3	1.7	2.2	+0.5
Productivité horaire	1.2	1.8	1.1	2.7	+1.6

Source : Gordon USA 2000

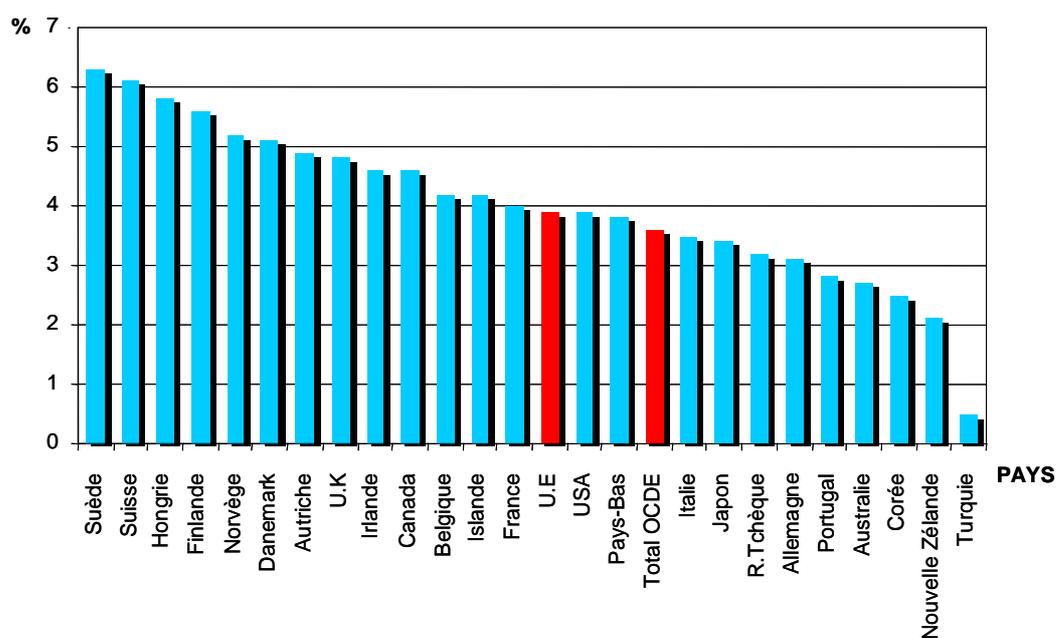
En France, les TIC ont contribué pour 20 % à la croissance de la production entre 1994 et 1998. Ce secteur a par ailleurs exercé une influence prépondérante sur le reste de l'économie, car l'essentiel de la production des TIC a été utilisé sous forme de consommation intermédiaire ou d'investissement par les autres secteurs de l'économie dont elle stimule la productivité, la croissance et l'emploi. En effet, si les TIC ne comptaient en 1998 que pour 2 % de la consommation finale en France, ils représentaient 11 % des investissements et 8 % des consommations intermédiaires.

Le eBusiness : un gisement d'emplois prometteur

La tendance, perceptible depuis plusieurs décennies, à la réduction des emplois de production au profit des activités commerciales, de service et d'assistance, est aujourd'hui accélérée par l'utilisation de l'informatique et des réseaux. De plus, la structure des emplois au sein de chaque secteur évolue. En même temps qu'il entraîne une multiplication des postes à haut niveau de qualification, l'usage des technologies de l'information contribue également à faire émerger un grand nombre d'emplois moins qualifiés, notamment dans les services aux entreprises et aux personnes, ainsi que dans les activités commerciales. À titre d'exemple, le succès rencontré par le téléphone cellulaire, les services numériques et l'Internet, offre à de nombreux jeunes la possibilité de trouver leur premier emploi dans des fonctions «classiques» (services commerciaux, techniciens) ou de nouveaux métiers (création de contenus et de services). L'essor croissant du commerce électronique suscite également le besoin marqué de fonctions et professions telles que les ingénieurs informaticiens, les documentalistes multimédias, l'assistance et la relation client à distance, les commerciaux, les rédacteurs et graphistes, les spécialistes de la logistique, les services à domicile ou les spécialistes des télécommunications.

Au total, dans les pays de l'OCDE, le secteur des TIC représentait en 1997 en moyenne près de 4% des emplois, avec une pointe de plus de 6% en Suède (cf. schéma 7).

Schéma 7 : Emploi dans les TIC / Emploi totaux



Source : Measuring ICT / OCDE 1999

Au sein de l'Uemoa, plusieurs « starts up » ont vu le jour ces cinq dernières années dans le secteur du eBusiness. On dénombrait ainsi en 2001 une soixantaine d'acteurs à haut potentiel notamment dans les secteurs de l'ingénierie informatique, du paiement électronique, des produits culturels multimédia, du commerce électronique, des téléservices (télésaisie, centres d'appel...), de la vente d'informations en ligne, de l'ingénierie réseau, de la téléphonie sur IP, des applications liées à l'internet mobile, etc. L'encadré 1 en donne quelques illustrations.

Le commerce électronique comme levier de promotion des exportations

Le commerce électronique peut être défini comme étant l'ensemble des activités de production, de publicité, de vente et de distribution de produits effectués par l'intermédiaire de réseaux de télécommunications

Schéma 8 : Le B to B



(OMC, 1998). Il couvre des activités multiples et diverses, et notamment le commerce des biens et services, la livraison en ligne d'informations numériques, les transferts électroniques de fonds, les activités boursières électroniques, le connaissance électronique, les enchères commerciales, les marchés publics, la vente directe aux consommateurs et les services après-vente. Il s'intéresse aussi bien aux produits (biens de consommation, équipement médical spécialisé, par exemple) qu'aux services (services d'information, services financiers et juridiques, notamment). Les activités traditionnelles (soins de santé, éducation) et des activités nouvelles (centres commerciaux

virtuels entre autres) peuvent être aussi de son ressort. Derrière ce foisonnement, deux grandes familles émergent : le Business to Business (B to B) et le Business to consumer (B to C).

Le commerce électronique interentreprises (B to B) reste celui qui occupe l'essentiel du volume des transactions (80% aujourd'hui) même si l'on estime que le commerce électronique grand public est promu à un bel avenir surtout lorsque les problèmes de sécurité des transactions seront atténués et l'accès aux moyens de paiement en ligne facilité.

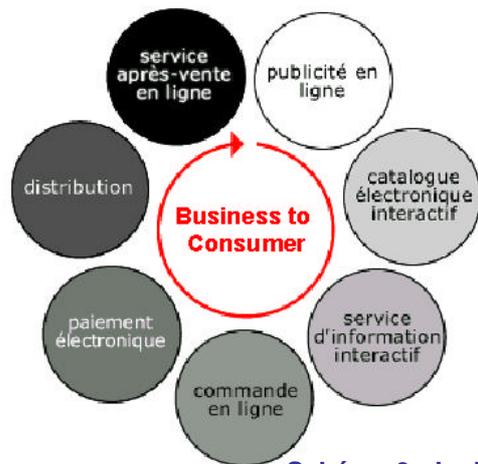


Schéma 9 : Le B to C

Le marché mondial du *commerce électronique* interentreprises est estimé en 2002 à *1.234 milliards de \$*, dépassant ainsi le montant cumulé des secteurs de l'automobile et de l'énergie (cf. schéma 10).

Schéma 10 : Evolution du CA du B to B

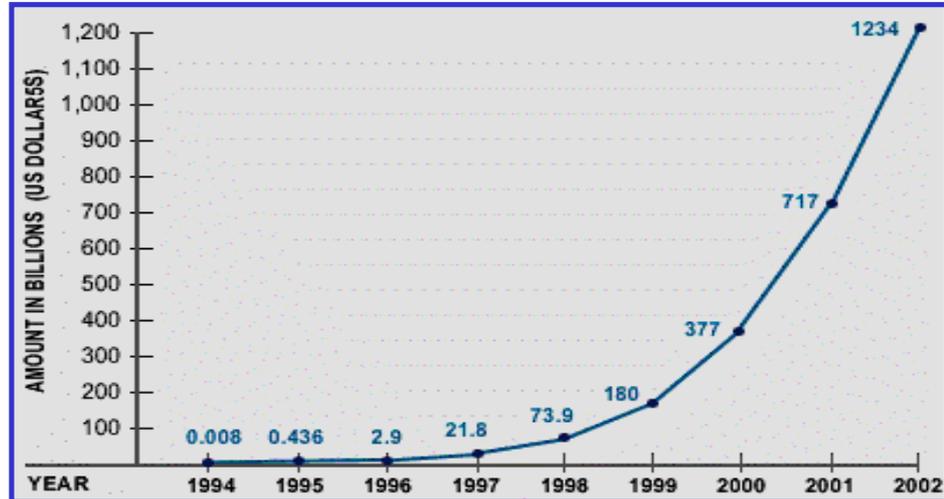
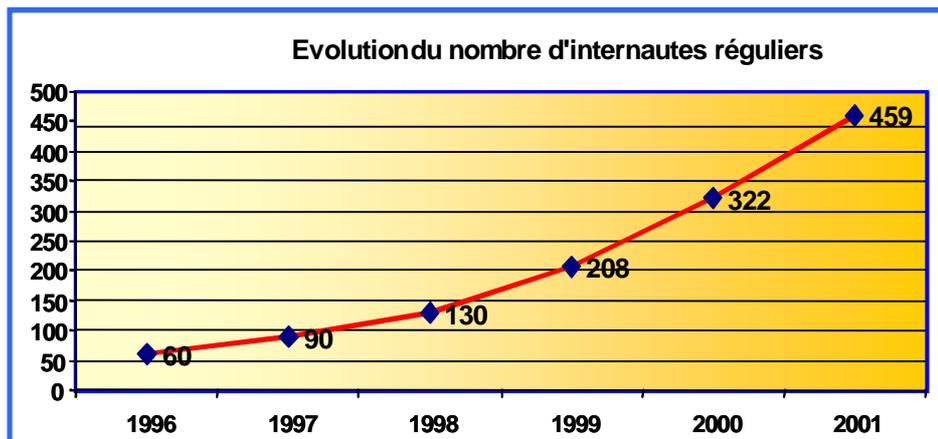


Schéma 11 :Évolution du marché du B to C

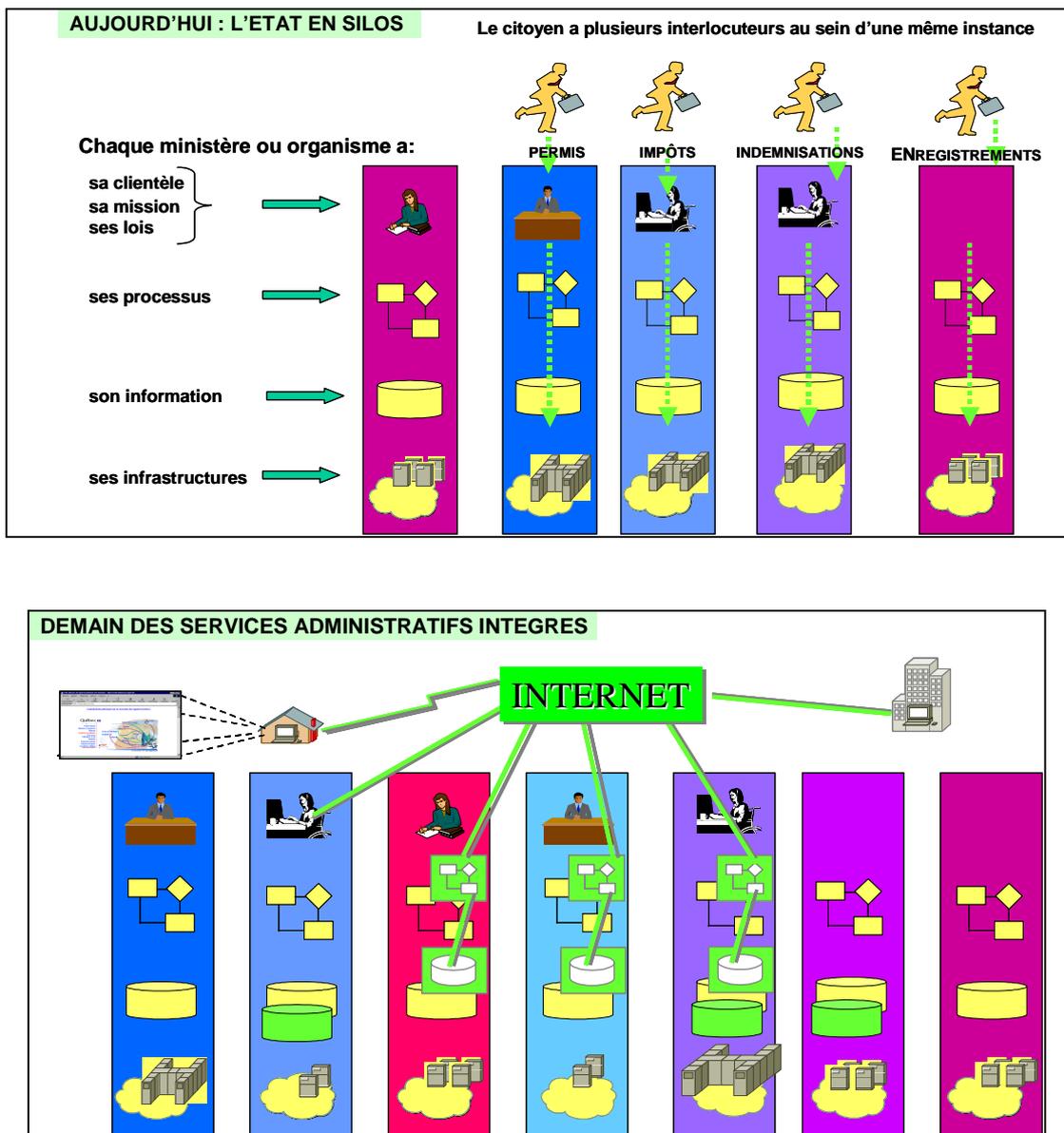


Pour les pays de l'UEMOA, le *commerce électronique* représente un enjeu capital pour se rapprocher du marché final de ses produits et augmenter les recettes tirées de ses exportations, en utilisant les intermédiaires uniquement lorsqu'ils ajoutent de la valeur. De surcroît, le développement du commerce électronique dans la zone UEMOA, en plus des bénéfices en termes d'emplois et de revenus, aura pour effet de transformer profondément la structure des économies de la sous-région, en poussant les producteurs à se mettre à niveau en termes de qualité et de délai de livraison de leurs produits.

L'administration électronique, comme outil de renouveau du service public

Le *eGouvernement* ou administration électronique consiste en l'emploi des technologies de l'information et de la communication par l'administration pour gérer ses relations avec les usagers ou avec d'autres institutions. Fonctionnant jusque là de manière cloisonnée, chaque citoyen ayant plusieurs interlocuteurs au sein d'une même instance, l'administration peut désormais, grâce à Internet, lever les contraintes de sa propre complexité (cf. schéma 12).

Schéma 12 : Internet : De sérieuses opportunités pour l'intégration des services administratifs



Les services d'administration électronique peuvent remplir des fonctions informationnelle, de communicationnelle ou transactionnelle.

Tableau 3 : Typologie indicative des services de l'administration électronique

	Services d'information	Services de communication	Services de transaction
Vie quotidienne	Information sur le travail, l'éducation, la santé, la culture, les transports, l'environnement, etc...	Forum de discussion, Bulletins,	Réservations, Inscriptions à des cours,
Télé-administration	Annuaire des services publics, Guide des procédures administratives, Régistres et banques de données publiques	Contact par courrier électronique avec les fonctionnaires	Envoi électronique de formulaires
Participation politique	Lois, documents parlementaires, programme politiques, documents de consultation Documents à l'appui des processus de décision	Forum de discussion consacré à des sujets politiques Contact par courrier électronique avec les responsables politiques	Referendum Elections Sondages d'opinion

Source: Institut d'évaluation des technologies, Académie autrichienne des sciences et Centre pour l'innovation sociale, 1998

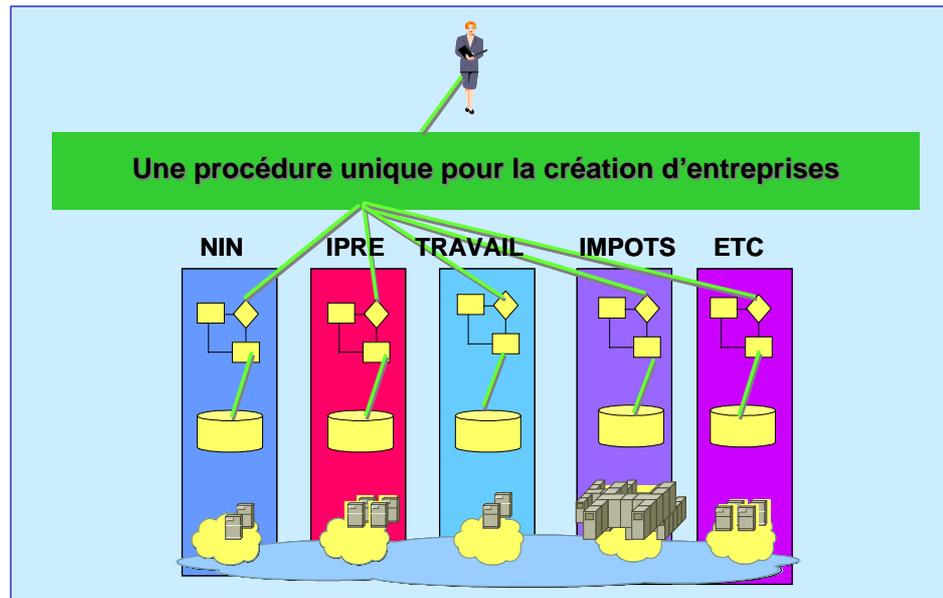
Ces différentes facilités offertes par le eGovernment permettent dorénavant de satisfaire 4 vertus fondamentales de la réussite d'une administration publique :

- **la transparence**: pour obtenir un service, les usagers ne doivent pas être obligés de connaître à priori l'organisation de l'Etat, ni l'organisme responsable
- **l'accessibilité** : les usagers doivent pouvoir demander un service simplement sur la base de leurs besoins, peu importe l'heure et leur localisation
- **l'efficacité** : les usagers ne doivent pas être amenés à fournir à un organisme public des données qui les concernent si celles-ci sont déjà disponibles auprès d'autres organismes publics
- **la simplicité** : les usagers ne doivent communiquer à l'Etat les changements de données qui les concernent qu'une seule fois, ces communications produisant leur effet automatiquement pour les organismes concernés et les services à rendre

Internet représente donc une opportunité unique pour l'Etat de se réinventer, d'intégrer ses services et d'en offrir un accès délocalisé, peu coûteux et rapide aux usagers.

Par exemple, en matière de création d'entreprise, l'administration est en mesure, avec l'aide des TIC, d'organiser ses services en fonction des besoins des citoyens et non en fonction de ses processus et structures

Schéma 14 : Des fonctionnalités allant dans le sens de l'établissement de guichets uniques



IPRE : Institut de Prévoyance Retraite
NIN : Numéro d'Identification Nationale

Les exemples suivants, pris dans différents pays, illustrent les gains considérables qui peuvent être tirés de l'utilisation des TIC dans l'administration :

- Au Brésil, 8 contribuables sur 10 présentent électroniquement leur déclaration d'impôt sur le revenu, ce qui entraîne une économie de 10 millions de dollars pour l'Etat ;
- Au Maroc, l'intégration des bases de données des ministères des finances et de la planification a permis de réduire de moitié le temps de préparation du budget ;
- A Dubaï, l'usage de l'Internet par les autorités portuaires et douanières a permis de réduire le temps et les coûts et d'offrir un accès 24h/24 aux services de dédouanement ;
- En Afrique du Sud, durant les élections de 1998, la commission électorale indépendante a eu recours aux TIC pour gérer la collecte des 18 millions de vote.

ENCADRE 3 :L'EXPERIENCE TUNISIENNE EN MATIERE D'eADMINISTRATION

R
E
A
L
I
S
A
T
I
O
N
S

PLAN DE MISE A NIVEAU DE L'ADMINISTRATION EN TROIS VOLETS :

- un plan de mise à niveau central comprenant un programme d'informatisation de l'administration, des réformes touchant aux statuts, outils et méthodes de travail des agents publics et des réformes relatives à la relation entre l'administration et l'utilisateur
- Des plans de mise à niveau ministériels comprenant des réformes touchant tous les aspects de l'activité administrative classés selon 20 actions que chaque ministère est appelé à réaliser selon des échéances spécifiques.
- La mise en place d'un système de management par la qualité conformément à la norme ISO 9000 dans un certain nombre de sites pilotes et généralisation du principe.

MISE EN PLACE DES GRANDES APPLICATIONS DE L'ETAT EN INTRANET:

Quelques exemples

- ADEB (aide à la décision budgétaire): Application pour la gestion des dépenses de l'état qui permet le suivi de l'exécution du budget
- AMEN: Application pour le suivi du travail gouvernemental ; permet le suivi des décisions prises en conseil des ministres
- SINDA (système d'information et de dédouanement automatisé) : Gestion des dossiers de dédouanement
- SIB (système d'information budgétaire) : Application de préparation du budget auquel tous les départements sont reliés

P
R
I
N
C
I
P
A
U
X

P
R
O
J
E
T
S

P
I
L
O
T
E
S

MEDENIA

Mise en place d'un réseau informatique reliant les différentes municipalités et permettant à tout citoyen d'obtenir les documents d'état civil dans n'importe quelle mairie du territoire

LE « eDINAR »

Monnaie virtuelle permettant d'effectuer un paiement en ligne auprès:

- de l'administration pour certaines prestations telles que l'inscription à l'université, l'abonnement au transport en commun, les dons au fonds national de solidarité
- des services publics pour les factures d'électricité, de gaz, de téléphones et d'autres produits et services postaux
- des galeries commerciales virtuelles

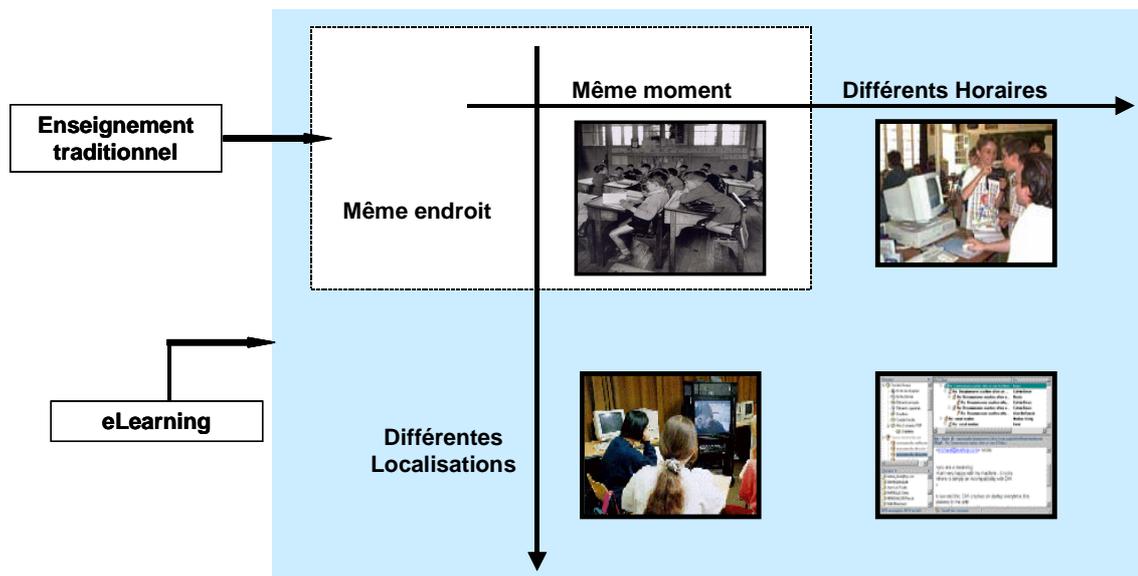
SICAD

Système d'information et de communication qui renseigne sur l'ensemble des prestations rendues par l'administration à l'utilisateur. Pour chaque prestation, les données relatives aux formalités administratives, aux pièces requises, aux délais et aux références législatives et réglementaires sont présentées.

De nouvelles perspectives pour l'éducation

Pour les pays l'UEMOA, l'usage des TIC permet de lever la contrainte majeure de la localisation des savoirs dans les pays développés. Avec des coûts minimum et sans besoin de se déplacer en Europe, en Amérique ou en Asie, les jeunes et adultes de la sous-région peuvent désormais accéder aux meilleures formations offertes dans le monde.

Schéma 15 : Le eLearning relativise fortement les contraintes spatio-temporelles

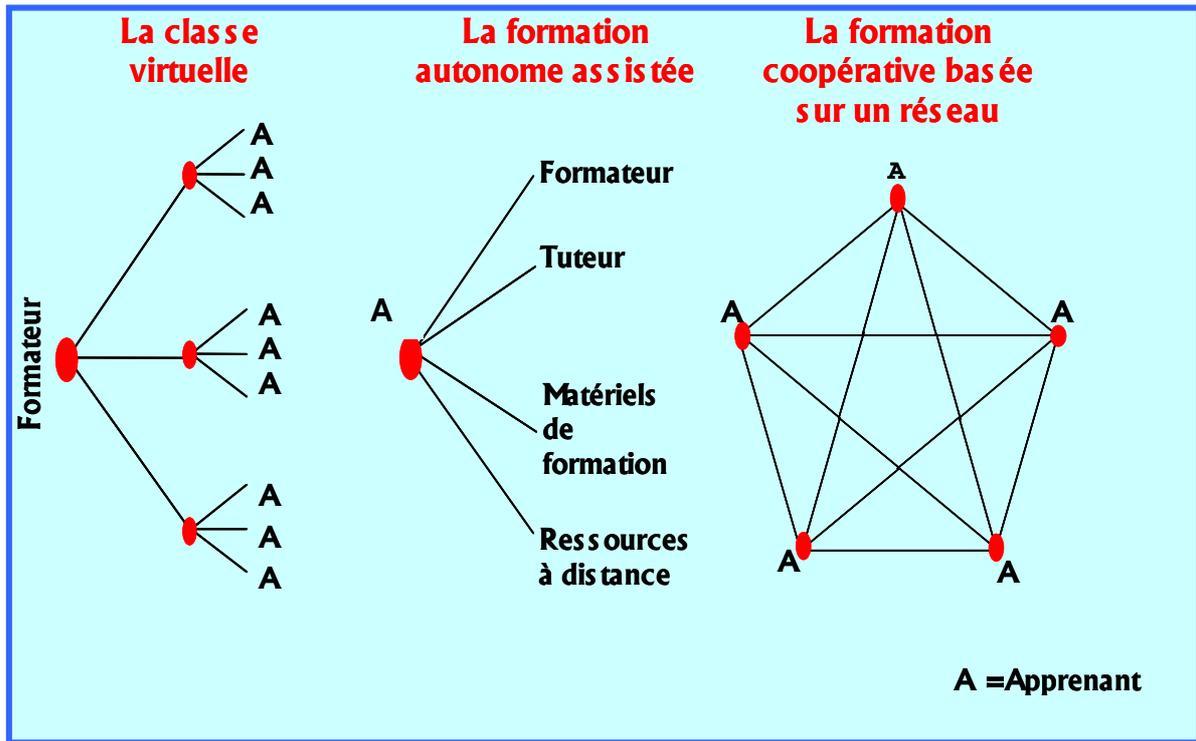


Au-delà des liens avec les centres de formation du Nord, les TIC offrent également l'opportunité à l'UEMOA de bâtir progressivement une stratégie d'intégration sous-régionale dans le domaine éducatif, avec notamment la création d'un réseau sous-régional d'enseignement et de formation professionnelle, l'établissement d'une base de données centrale de l'éducation et le développement d'une masse critique d'apprenants, d'enseignants et de ressources.

Les applications potentielles des TIC dans l'enseignement sont diverses et variées : enseignement à distance, vidéo-conférence, enseignement assisté par ordinateur, conception de ressources en ligne, tutorat en ligne, travail coopératif, etc.

Le schéma 16 ci après décrit les interactions en jeu.

Schéma 16 : eLearning et démultiplication des ressources pédagogiques



La mise en œuvre de ces applications demande cependant d'importants équipements et logiciels, des formateurs et élèves maîtrisant les TIC, ainsi qu'un coût modéré des télécommunications. Elle exige aussi et surtout une forte volonté politique pour engager avec détermination la transformation du système éducatif, généralement complexe à réformer.

Améliorer la qualité de l'offre de santé grâce aux TIC

Dans le domaine de la santé, les applications suivantes de la télé-médecine sont particulièrement adaptées pour les pays de l'UEMOA :

1. **la Téléconsultation** qui peut concerner les demandes de seconde opinion auprès d'un confrère, l'organisation d'une prise en charge en urgence, l'orientation d'un patient ou l'arrangement d'un transfert éventuel. (cf encadré 4)

Encadré 4 Quelques exemples de téléconsultation

- le **Télédiagnostic** lorsque qu'il s'agit de transfert des données d'un examen diagnostic pour une aide à l'interprétation. La télépathologie et la téléradiologie sont les activités les plus fréquentes et les plus développées au point que ces activités ne sont pas vues comme des innovations mais des routines.
- la **Téléexpertise** dans le cas d'une aide à la décision médicale apportée à un médecin par un autre médecin situé à distance, à partir des éléments d'information de caractère multimédia qui lui sont transmis par un dispositif télématique.
- Lorsque les **téléconsultations** concernent spécifiquement une pathologie, on parlera par exemple de télécardiologie, télédermatologie ou de télépsychiatrie.
- Le **télémentoring** qui permet à un chirurgien de se faire assister à distance et en temps réel par un confrère plus expérimenté.

La téléconsultation est donc un terme générique qui couvre diverses configurations possibles. Ainsi, la transmission peut se faire sur un mode synchrone (visioconférence) ou asynchrone (messagerie). Le nombre de sites connectés peut également varier, en fonction de la solution technique adoptée, d'une liaison bipôle à une liaison multipôle dans le cas d'un visiostaff.

2. **La téléformation** vise l'amélioration des connaissances et des compétences chez les utilisateurs. Elle est particulièrement importante pour les praticiens de l'UEMOA qui ne possèdent pas toujours les moyens, ni le temps pour aller se recycler et mettre à jour leurs connaissances.

Certains pays émergents ont réussi à se positionner comme des acteurs majeurs de la nouvelle économie.

Plusieurs pays développés ou en voie de développement ont su avec succès décliner une vision et mettre en œuvre des bonnes stratégies en matière de promotion des TIC dans l'économie. On peut citer : la Finlande, le Nouveau Brunswick au Canada, le Costa Rica, la Malaisie, Singapour, l'Île Maurice et la Tunisie.

Nous présentons ici les cas exemplaires de l'Irlande et de l'Inde.

LE MIRACLE IRLANDAIS

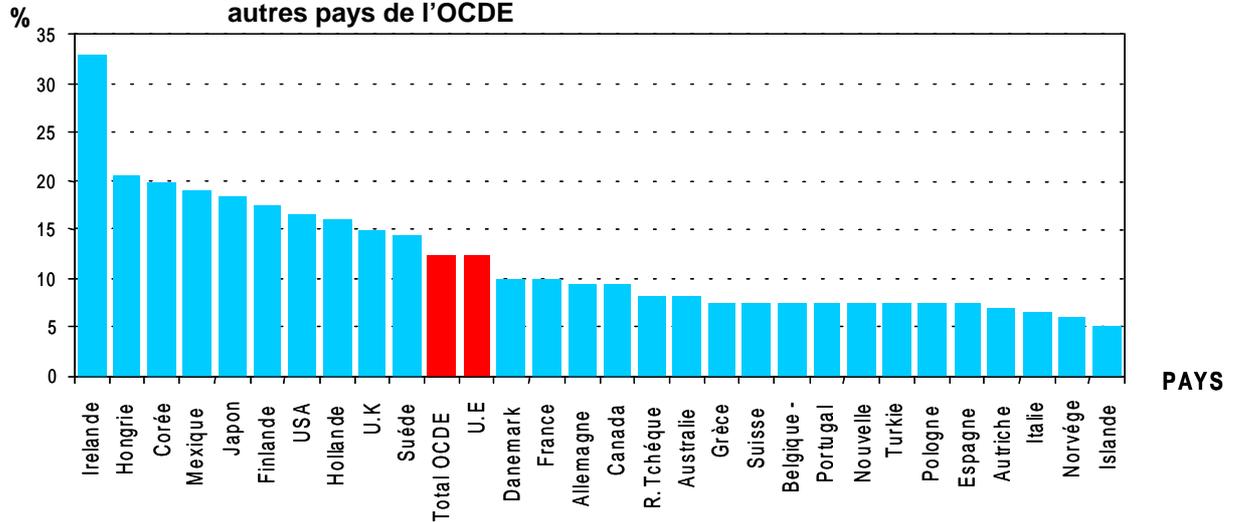
Dès 1990, l'Irlande s'est investi dans un ambitieux programme de développement du secteur des services destiné à positionner le pays comme le « e-hub » européen. Plusieurs mesures ont été prises à cet égard :

- *mise en place d'une infrastructure de très haut niveau technologique* : Installation de connections Internet à grande vitesse vers 24 villes européennes, les Etats-Unis et l'Asie, afin d'accélérer les activités de commerce électronique et de réduire leur coût
- *important investissement dans la formation aux métiers TIC* : Aménagement du « national digital Park » de City West, campus de commerce électronique d'une quarantaine d'hectares doté d'un réseau de télécommunications à grande vitesse
- *politique claire de facilitation de l'initiative économique* : Plafonnement du taux d'imposition à 12.5% pour toutes les activités économiques
- *adaptation rapide de l'environnement institutionnel aux avancées de la technologie* : Adoption d'une législation établissant la validité des signatures électroniques

Le succès de cette stratégie judicieuse d'entrée dans la Société de l'Information se lit aussi bien dans le rôle moteur que jouent désormais les TIC dans l'économie irlandaise (schéma n°17) que dans l'accélération de la croissance économique (schéma n°18).

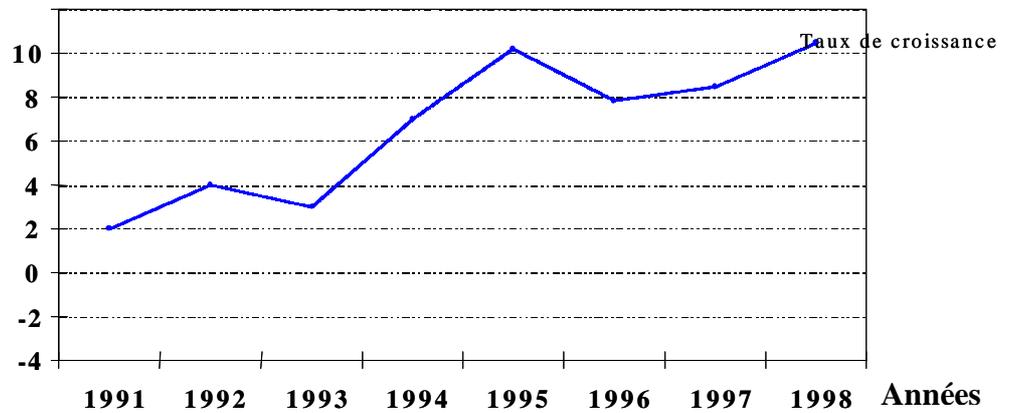
LE MIRACLE IRLANDAIS

Schéma 17 : Part des TIC dans le commerce global de l'Irlande et des autres pays de l'OCDE



Données OCDE 1998

Schéma 18 : Evolution de la croissance économique en Irlande (en %)



Le taux de croissance du PIB (en % par an)

LE MODELE INDIEN

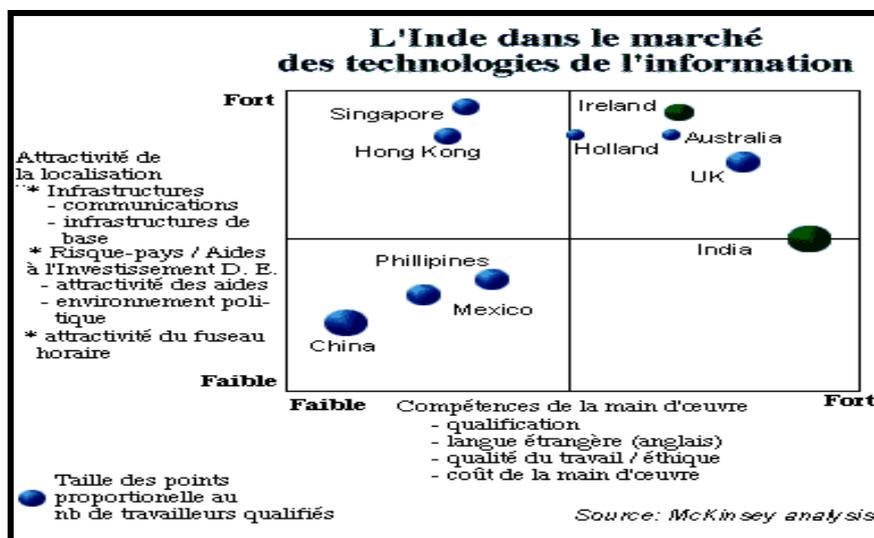
Dés 1984, avec la **Nouvelle Politique Informatique**, l'Inde a orienté fortement sa politique économique sur le développement de l'industrie de services et des nouvelles technologies de l'information et de la communication et a adopté une série de mesures pour devenir la destination privilégiée des délocalisations de services de grandes entreprises.

Ce positionnement s'est bâti sur :

- ✓ la mise en place de procédures administratives simplifiées pour la création d'entreprise et l'obtention d'autorisations et de certificats administratifs ;
- ✓ un dispositif fiscal très incitatif :
 - Suppression des droits sur l'importation des composants électroniques et du matériel informatique
 - Défiscalisation des profits sur les exportations de services
 - Exemption de taxes lors des cinq premières années d'activité pour les start-ups;
- ✓ La construction d'un réseau de fibre optique de 60.000 km pour relier les 115 plus grandes villes indiennes ;
- ✓ La mise à disposition d'aide financière et de l'infrastructure pour les PME du secteur des TIC ;
- ✓ La création de parcs technologiques spécialisés pour la production de matériel informatique (Electronics Hardware Technology Parks - EHTPs) et de logiciels (Software Technology Parks - STPIs).

Aujourd'hui, l'Inde est considérée comme l'une des destinations particulièrement attractives du marché des TIC (cf. schéma 19) grâce à l'abondance de la main d'œuvre informatique qualifiée et à la disponibilité des parcs technologiques.

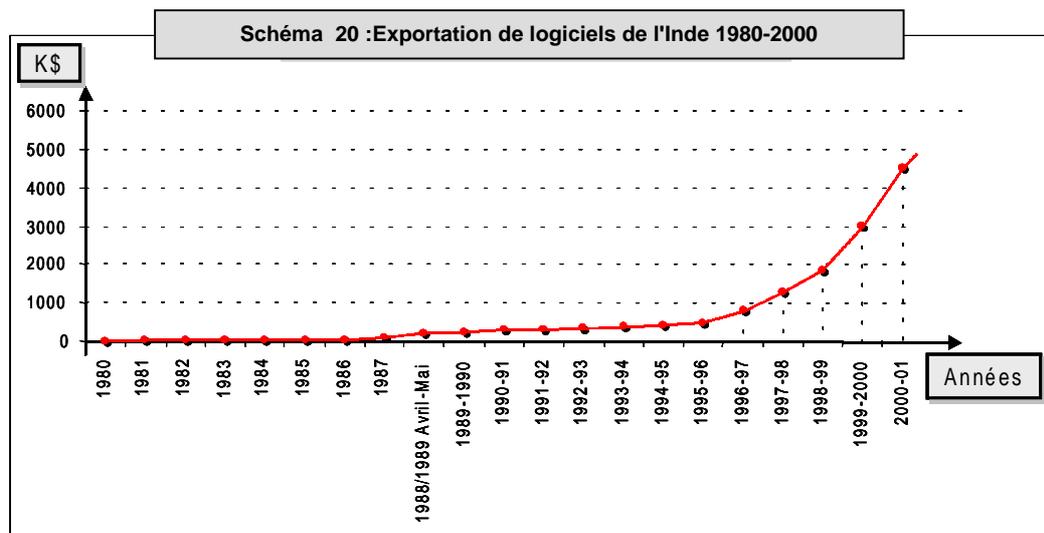
Schéma 19 : L'Inde dans le marché des technologies de l'information



Les chiffres suivants indiquent clairement pourquoi l'Inde est devenu un géant du secteur :

- ✓ 20 technopôles ont été construits avec 980 entreprises affiliées
- ✓ 400.000 emplois ont été générés
- ✓ 100.000 ingénieurs en informatique sont formés chaque année
- ✓ Le marché des TIC représentait 12,2 milliards de \$ en 2000/01
- ✓ La moitié des 500 plus grandes entreprises mondiales ont déjà délocalisé une partie de leurs services informatiques ou leur développement de logiciels en Inde.

L'exportation de logiciel à partir de l'Inde a connu un essor considérable à la fin des années 90.



Université de Rouen Données 2000

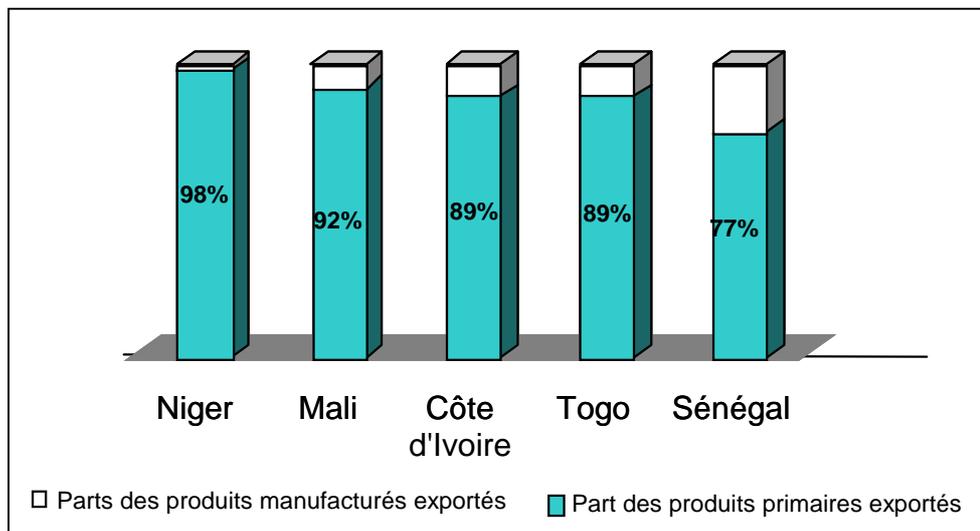
L'Inde est ainsi devenue en une décennie un acteur majeur de la nouvelle économie.

II. Situation actuelle des TIC dans l'UEMOA

La zone UEMOA est aujourd'hui très faiblement intégrée dans la société de l'information

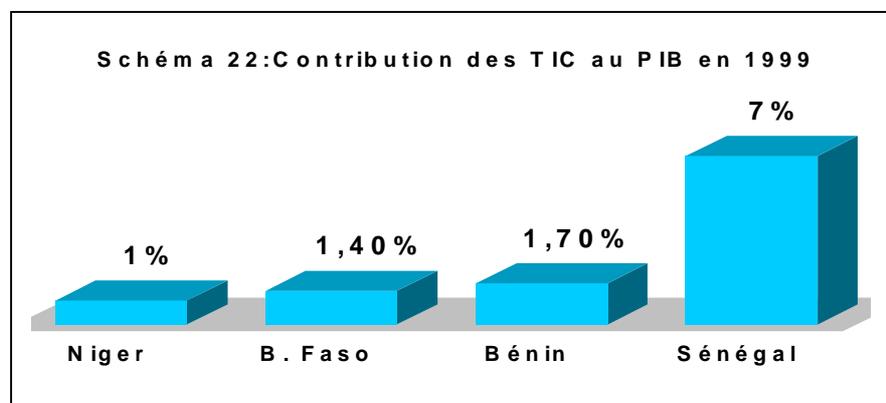
Les pays de l'UEMOA, à l'instar de la plupart des pays africains, restent fortement dépendants des produits primaires. Ainsi, plus de 70% des produits exportés de la zone UEMOA sont des produits primaires non transformés (cf. schéma 21).

Schéma 21 : Part des matières premières et des produits manufacturés dans les exportations de quelques pays membres de l'UEMOA (année 1999)



Source : - Commission UEMOA, Projet d'orientation en vue de la définition d'une Politique Industrielle Communautaire au sein de l'UEMOA,

En outre, les TIC représentent encore dans la quasi-totalité des pays de l'UEOMA un poids très faible dans l'économie (moins de 2% du PIB contre près de 7% dans l'OCDE), à l'exception du Sénégal où la contribution des TIC au PIB atteint 7%³ (cf. schéma 22)



³ Du fait de l'insuffisance des statistiques disponibles, des données sont uniquement fournies pour quelques pays.

Ce retard de l'UEMOA dans le domaine des TIC procède de quatre facteurs majeurs :

- l'absence d'une politique cohérente de développement des TIC
- la faiblesse des infrastructures et des équipements installés
- un environnement institutionnel peu incitatif
- des applications diverses mais avec des fonctionnalités limitées et une pérennité non garantie

L'UEMOA ne dispose pas d'une politique cohérente de développement des TIC

Ceci se traduit de trois manières :

➤ **L'inexistence d'une vision claire en relation avec le développement de la Société de l'Information**

Les pays qui ont misé sur les technologies de l'information et de la communication comme moteur de leur développement se sont généralement dotés d'une vision clairement exposée. Ainsi Singapour se projette comme une « Ile intelligente », la Malaisie s'est doté de son « Multimedia Super Corridor », l'Irlande a l'ambition de devenir le «e-hub» européen, etc.

Dans ce contexte international où tous les pays cherchent à tirer profit de la révolution numérique, les dirigeants africains comme ceux de l'UEMOA mêlent leurs voix et font régulièrement référence aux TIC dans leurs discours. De nombreuses conférences ont également été organisées en Afrique autour de la problématique de la Société de l'information, depuis l'adoption de l'Initiative Africaine pour la Société de l'Information (AISI) en avril 1995 à Addis Abéba (Ethiopie).

Cependant, force est de constater qu'aucun pays ne s'est réellement doté d'une vision approuvée au plus haut niveau, partagée par les citoyens (notamment grâce à une communication large et dynamique) et traduite dans les faits à travers des réalisations concrètes.

➤ **Des stratégies nationales pour l'entrée dans la Société de l'Information plus théoriques que pratiques, notamment du fait de plans d'action peu réalistes**

Grâce aux efforts faits notamment par la CA, le CRDI et le PNUD pour aider les pays africains à se doter d'une politique en vue de préparer leur entrée dans la Société de l'Information, la plupart des pays de l'UEMOA ont élaboré une stratégie nationale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal), sont en train de le faire (Mali, Togo) ou viennent de lancer le processus (Niger) ou envisagent de le faire (Guinée Bissau). Cependant, les plans d'action apparaissent souvent peu réalistes, car très ambitieux et dépendant de financements hypothétiques. Les

priorités affichées dans le discours ne se traduisent ainsi quasiment jamais par une réallocation des ressources budgétaires au profit des NTIC. Enfin, ces plans d'action ne sont pas toujours accompagnés d'instruments du type calendrier d'exécution, objectifs généraux et spécifiques, indicateurs de réussite, permettant de se prononcer sur leur état d'avancement réel, de réaliser une veille informationnelle et technologique et de faire des évaluations régulières. En définitive, bien que des documents de politiques existent sur le papier, leur mise en œuvre effective tarde à se matérialiser et les résultats ne se font pas encore réellement sentir sur le terrain.

➤ **Des dysfonctionnements institutionnels qui diluent l'efficacité des politiques**

Le souci de prendre en compte la problématique TIC a conduit ces dernières années plusieurs pays de l'UEMOA à mettre en place des ministères, missions, agences et délégations dédiés à la mise en œuvre de leur politique en matière de technologies de l'information et de la communication. Cependant, le caractère multisectoriel des TIC se traduit de plus en plus dans la pratique par des interventions mal coordonnées qui réduisent l'efficacité des actions conduites.

➤ **Le NEPAD : Une nouvelle volonté politique affichée à l'échelon continental, qui implique une coordination accrue**

Le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) symbolise aujourd'hui l'expression politique, au niveau le plus élevé, de la volonté des dirigeants africains de penser autrement le développement du continent. Le NEPAD accorde notamment une importance clé aux NTIC, considérées comme la clé de voûte d'une croissance rapide et durable. (cf. encadré 5).

Encadré 5: Le NEPAD et les TIC

Le NEPAD comprend plusieurs projets régionaux d'exploitation des TIC :

- Fabrication de matériel informatique et de télécommunication
- Mise en place de dorsales régionales de communication
- Le commerce électronique au service de l'intégration régionale
- Harmonisation des cadres réglementaires de télécommunication
- Intranets sous régionaux
- Centres régionaux de soutien à la prise de décision
- Projet sur l'étude d'impact et le suivi

Le financement prévu du secteur des TIC passe par un partenariat public/secteur privé notamment par:

- l'inclusion des TIC par les gouvernements dans leur budget national de développement
- le détournement d'un très petit pourcentage des dépenses militaires pour le développement des TIC et du savoir
- l'utilisation des revenus de la vente aux enchères des ressources publiques, y compris l'échange de la dette pour l'éducation, l'information, la communication et le savoir pour l'Afrique.

Il est par ailleurs prévu la création:

- d'un comité de bailleurs de fonds ;
- d'une banque pour le financement des TIC en Afrique
- d'un Forum du Secteur privé pour les TIC en Afrique.

La dimension régionale qui sert de cadre à l'élaboration des programmes du NEPAD renforce les exigences de coordination des politiques régionales dans le domaine des NTIC. De ce fait, ce livre blanc peut être considéré comme une contribution de l'UEMOA à la mise en œuvre du programme du NEPAD en matière de NTIC tel que défini dans la priorité 6 du programme.

Les infrastructures et le niveau d'équipement en matériel informatique restent faibles

La situation des pays de l'UEMOA en matière d'infrastructures de télécommunications et d'équipement en matériel informatique s'inscrit dans la même tendance que celle du continent africain dans son ensemble.

A cet effet, l'Afrique présente les caractéristiques suivantes :

- elle représente 12% de la population mondiale mais compte seulement 2% des lignes principales et 1% des serveurs Internet
- elle comprend 35 des 49 pays dont les télécommunications sont les moins développées
- elle possède le revenu moyen par habitant le plus faible mais le coût d'installation d'une ligne téléphonique y est le plus élevé au monde.

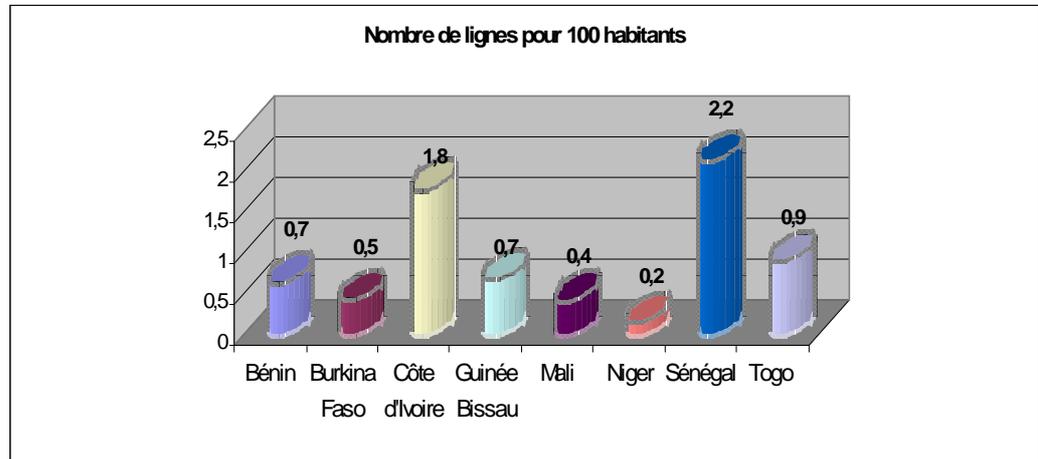
Pour le cas spécifique des pays de l'UEMOA, l'analyse du niveau des infrastructures de télécommunications et de l'équipement en matériel informatique conduit à huit constats majeurs :

- **Des infrastructures techniquement et/ou géographiquement limitées**

Dans les pays de l'UEMOA, les lignes téléphoniques sont non seulement en faible nombre mais elles sont par ailleurs concentrées dans les zones urbaines. Sur le plan technique, rares sont les pays dont le réseau présente un fort taux de numérisation et de plus il n'existe pas de réseaux à haut débit dans les pays de la région.

Le pourcentage d'habitants possédant une ligne téléphonique fixe varie entre 0,2 pour le Niger et 2,2 pour le Sénégal (cf. schéma 23) alors qu'il est de 8,99 pour la Tunisie, 11,36 pour l'Afrique du Sud, 23,53 pour l'Ile Maurice et 25,44 pour les Seychelles.

Schéma 23 : Télédensités dans l'UEMOA



➤ **Des réseaux de télécommunications insuffisamment intégrés à l'échelle régionale**

L'intégration des infrastructures de télécommunications entre les pays de l'UEMOA reste faible malgré les efforts importants réalisés dans ce sens (cf encadré 6):

Encadré 6: quelques exemples de projets régionaux d'infrastructures

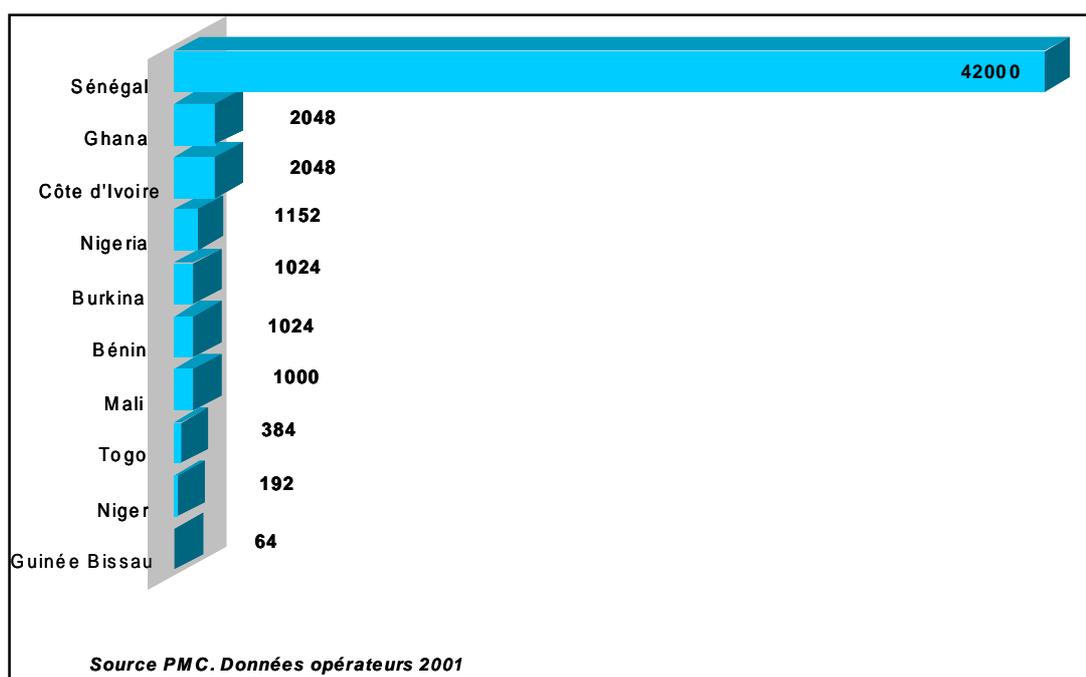
- projets PANAFTEL et INTERCOM ;
- accord signé entre la Sonatel (Sénégal), la Sotelma (Mali) et Mauritel (Mauritanie) d'une part et la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) d'autre part, pour l'utilisation du Câble de Garde en Fibre Optique (CGFO) du projet Energie de Manantali ;
- mise en service du câble sous-marin « SAT-3/WASC/SAFE » qui relie notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Nigeria ;
- fourniture de connectivité Internet à Gamtel (Gambie) par la Sonatel (Sénégal) ;
- projet du satellite RASCOM, etc.

Cette situation a des retombées sur le coût des communications puisque les opérateurs de la zone, se présentant en ordre dispersé et chacun avec de faibles volumes de trafic, négocient en position de faiblesse avec les opérateurs extérieurs qui sont alors en mesure de leur imposer des prix plus élevés que ceux qu'ils pourraient obtenir en étant unis et en discutant sur la base de forts volumes de trafic.

➤ **Une bande passante internationale pour la connexion à Internet aux capacités limitées**

Dans la plupart des pays de l'UEMOA, la bande passante internationale pour l'accès à Internet présente des débits très insuffisants, à l'exception du Sénégal dont la capacité est supérieure à la bande passante cumulée de tous les autres pays membres de l'UEMOA. (cf. schéma 24)

Schéma 24 : Capacité de la bande passante dans l'UEMOA

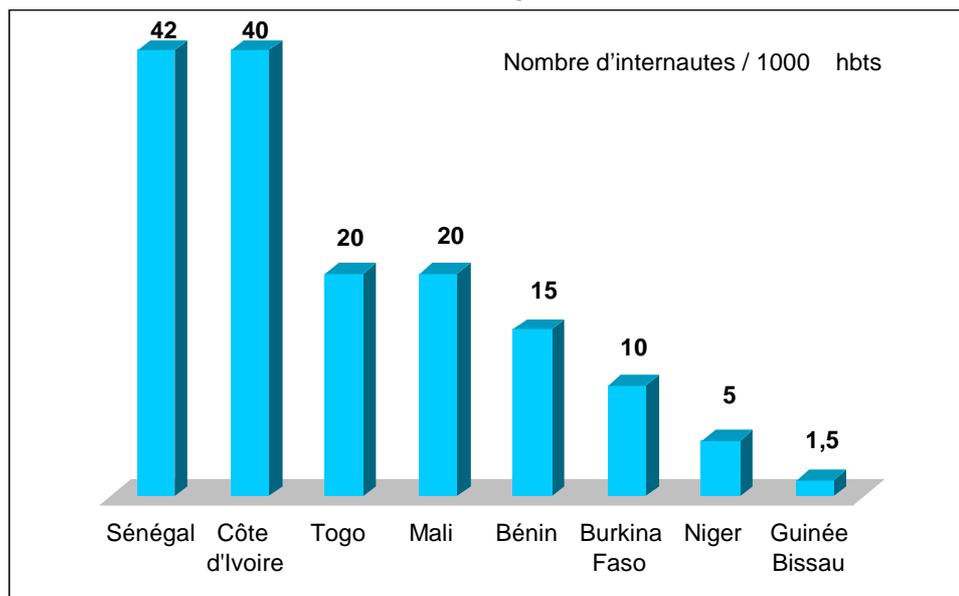


Du fait de cette faiblesse de la bande passante, les opérateurs de télécommunications sont souvent dans l'incapacité de fournir des liaisons spécialisées à haut débit à leur clients, notamment aux fournisseurs de services Internet. Ainsi, celles-ci ne dépassent guère les 2 Mbps dans le meilleur des cas (Sénégal) et les technologies de type ADSL, même lorsqu'elles ont été testées, ne sont pas commercialisées.

➤ **Un faible nombre de personnes connectées à Internet, avec des clients hors des capitales souvent pénalisés**

Le nombre d'internautes est également très faible au sein de l'UEMOA, oscillant entre 8,38 pour 10.000 habitants au Burkina Faso à 42,19 au Sénégal (cf. schéma 25). En comparaison, le chiffre atteint 736,63 aux Seychelles ; 728,91 à l'île Maurice ; 549,38 en Afrique du Sud et 104,32 en Tunisie.

Schéma 25 : Nombre d'internautes pour 1000 habitants dans l'union



L'analphabétisme qui touche encore la moitié de la population des pays membres de l'UEMOA, constitue une des raisons de cette faible connectivité.

En outre, malgré la multiplication des cybercafés, principalement dans les capitales, le nombre de points d'accès publics à Internet reste encore limité.

Par ailleurs, les fournisseurs de services Internet sont pour l'essentiel concentrés dans les capitales des Etats. Dès lors, les utilisateurs d'Internet habitant les villes secondaires et tertiaires et plus rarement les zones rurales sont privés de toute assistance de proximité, sans compter qu'ils doivent payer des coûts d'installation, de configuration et de service après-vente plus élevés car devant prendre en charge les frais de déplacement des techniciens.

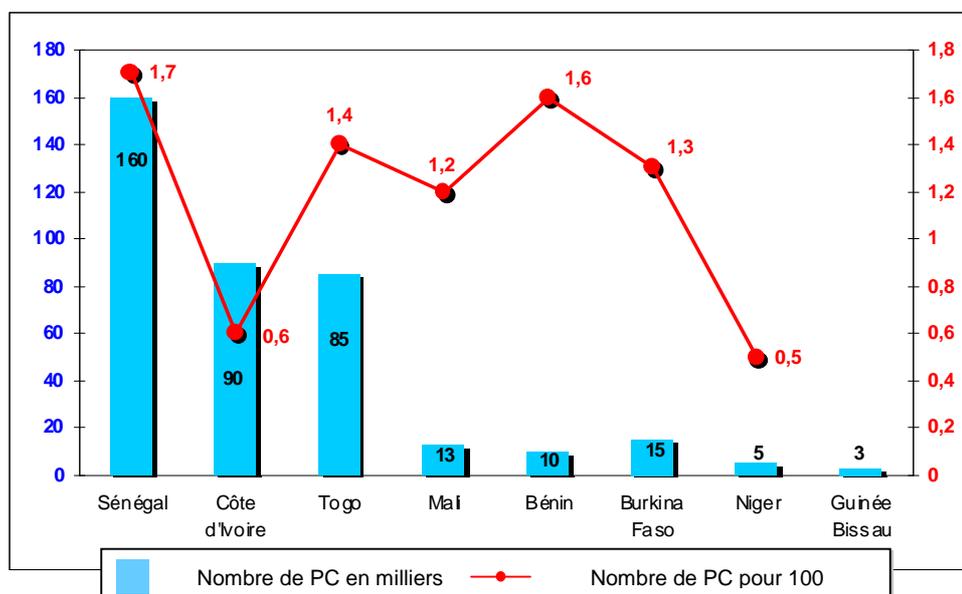
➤ Des administrations, des entreprises et des ménages sous-équipés

Dans tous les pays qui s'illustrent par leur capacité à tirer profit des opportunités offertes par la Société de l'Information, l'Etat a généralement joué un rôle critique en tant qu'utilisateur modèle des technologies de l'information et de la communication. Cela implique notamment l'informatisation à grande échelle de l'administration et de ses procédures, qu'elles soient internes ou destinées aux usagers. On constate cependant que dans l'UEMOA, le taux d'équipement des administrations en matériel informatique est extrêmement faible, de même que le nombre d'agents outillés en équipement informatique et/ou capables d'intégrer les TIC dans leur processus de travail (envoi et réception d'E-mail, recherche sur le WEB, etc.)

De même, les entreprises de la zone sont faiblement informatisées. Ce sont en majorité des PME/PMI, avec des moyens insuffisants et qui, mal informées des opportunités offertes par les TIC, peuvent ne pas considérer comme des priorités l'équipement en matériel informatique, la formation de leur personnel en TIC le paiement de frais d'abonnement à Internet et des coûts de télécommunications élevés.

Enfin, le taux d'équipement des populations en ordinateurs personnels est extrêmement faible, oscillant entre 0,3% en Guinée Bissau et 1,7% au Sénégal (cf. schéma 26) alors qu'il est de 2,3% en Tunisie, 6,2% en Afrique du Sud, 10,1% à l'Ile Maurice et 13,5% aux Seychelles.

Schéma 26 : Nombre de PC par habitant



Données PMC 2000

Ce sous équipement renvoie à une contrainte majeure, celle du coût de l'équipement, des abonnements et des connexions. En effet, un micro-ordinateur de bon niveau, équipé d'un modem, d'une imprimante et de quelques logiciels, coûte entre 600.000 F CFA et 1.200.000 de F

CFA, soit 20 à 40 fois le SMIC mensuel et 2 à 4 fois le salaire mensuel d'un cadre supérieur débutant. Le coût de location d'une ligne téléphonique avoisine 20% du PNB par habitant dans l'UEMOA contre une moyenne mondiale de 9% et 1% dans les pays développés. De même, le coût horaire de la connexion Internet (entre 500 et 2000 F CFA l'heure dans l'UEMOA) entre directement en compétition avec le budget alimentaire des ménages. Une vulgarisation de l'outil internet passera donc nécessairement par une politique volontariste de réduction des coûts liés à son usage.

L'environnement institutionnel est peu incitatif

Depuis environ une décennie, les pays membres de l'UEMOA se sont lancés dans une série de réformes institutionnelles du secteur des télécommunications. Ces réformes se sont principalement articulées autour de la séparation de la poste et des télécommunications, la privatisation des opérateurs nationaux, l'ouverture de certains secteurs à la concurrence (téléphonie cellulaire, services à valeur ajoutée, etc.), la création d'organes de régulation indépendants (cf. schéma 27).

Schéma 27 : Réformes institutionnelles mise en œuvre dans le secteur des TIC

	Séparation des postes et Télécoms	Régulateur indépendant	Cellulaire privé	Opérateur privatisé ou partenaire stratégique	Concurrence dans les services de base	Concurrence dans les services à valeur ajoutée	Défiscalisation du matériel informatique
Côte d'Ivoire	■	■	■	■		■	
Sénégal	■		■	■		■	■
Togo	■	■	■			■	
Burkina Faso	■	■	■				
Bénin	■	■	■				
Mali		■	■				■
Guinée Bissau	■			■			
Niger	■		■				

Source : Performances Management Consulting

Cependant, l'environnement global des télécommunications demeure encore peu compétitif comme l'illustrent les constats suivants :

➤ **Des codes des télécommunications obsolètes, inadaptés et cloisonnés**

Compte tenu de la vitesse d'évolution du secteur des télécommunications, la plupart des codes des pays de l'UEMOA sont devenus obsolètes et inadaptés. Quelques rares pays ont cependant modifié récemment leur code afin de prendre en compte les changements intervenus dans l'environnement.

L'absence d'un cadre juridique et réglementaire commun et modernisé à l'échelle de l'UEMOA apparaît également comme un handicap au développement des investissements au niveau sous-régional. En effet, un opérateur à vocation régionale est aujourd'hui confronté à plusieurs législations et réglementations nationales, dans un secteur où la notion de frontières est virtuelle. Les obligations des opérateurs historiques, la liste de services ouverts à la concurrence, les modalités d'accès aux licences, ainsi que les technologies de télécommunications utilisables devraient faire l'objet de dispositions communes dans tous les pays de la sous-région afin de faciliter l'essor du secteur privé. Ceci devrait également faciliter le développement des fusions et alliances entre opérateurs de la sous région, favorisant l'émergence d'entreprises régionales capables de soutenir la concurrence internationale.

De même, compte tenu du faible taux d'équipement des administrations, des entreprises et des ménages ainsi que du petit nombre d'internautes dans les pays de la sous-région, les marchés nationaux sont trop étroits pour permettre l'émergence de sociétés viables et ayant des perspectives de croissance importantes dans plusieurs domaines d'activités. Ceci est particulièrement critique dans la fourniture des services Internet ou la conception de produits et services multimédia. Pour la fourniture de services Internet (ISP), il n'existe dans l'UEMOA pratiquement que des micros-entreprises nationales, ce qui les fragilise face à des concurrents potentiels comme AfricaOnline qui ont su se positionner au niveau continental. Les sociétés développant des produits et services multimédia (sites Web, intranet, cédérom, banques de données, etc.) sont aujourd'hui confrontés à la même problématique de marchés nationaux trop faibles.

Enfin, dans la plupart des pays membres de l'UEMOA, il n'existe pas de cadres juridiques régissant le commerce électronique et traitant de questions telles que :

- ✓ les signatures et contrats électroniques,
- ✓ les références aux normes garantissant l'interopérabilité au niveau international,
- ✓ les autorités de certification agissant comme tiers de confiance pour les paiements,
- ✓ l'utilisation des outils de cryptographie,
- ✓ la protection du consommateur.

De par sa mission d'intégration des marchés, l'UEMOA a vocation, en relation avec la BCEAO, à initier la mise en place d'un tel cadre dans les meilleurs délais.

➤ **Des autorités de régulation disposant de moyens limités**

S'il faut saluer le fait que des efforts ont été faits dans le sens de la création d'organes de régulation indépendants, ceux-ci manquent souvent des moyens humains, matériels et financiers leur permettant d'accomplir correctement leur mission. Or, de l'aptitude de ces organes à jouer pleinement leur rôle d'arbitre dépend leur crédibilité vis à vis des acteurs du secteur et leur capacité à rassurer les éventuels investisseurs.

➤ **Des entreprises ne pouvant s'appuyer sur des associations professionnelles fortes**

Les opérateurs de télécommunication des différents pays restent insuffisamment regroupés pour peser sur l'évolution du secteur au niveau régional et parler d'une voix plus forte dans les négociations internationales.

Ainsi, il existe peu d'associations professionnelles réunissant les opérateurs privés des différents secteurs à l'échelle nationale comme à l'échelle sous-régionale, bien qu'ils soient tous confrontés aux mêmes types de problèmes.

De par sa position, l'UEMOA peut encourager la mise en place de ces différents réseaux régionaux

➤ **Une fiscalité inadaptée**

Les codes des investissements des pays de l'UEMOA apparaissent peu adaptés aux activités nouvelles des TIC, ainsi que le montre le tableau suivant.

Tableau 4 fiscalité comparée des TIC dans l'UEMOA et au Ghana

	UEMOA	GHANA
Fiscalité NTIC	<p>Aucune disposition concernant les investisseurs</p> <p>Double taxation sur l'IS</p> <p>Aucune disposition incitative réelle</p> <p>Tendance à l'exonération de la taxe douanière pour le matériel informatique (SN, BN,...)</p> <p>A moyen terme plusieurs états de l'union envisagent d'adopter des dispositions fiscales spéciales pour le matériel informatique</p>	<p>Aucune disposition concernant les investisseurs</p> <p>Défiscalisation du matériel informatique et télécoms</p> <p>Existence d'une zone franche opérationnelle dédiée aux activités NTIC</p> <p>La fiscalité des NTICs a récemment fait l'objet d'un projet de loi</p>

➤ **Une absence de mécanisme de promotion des activités du secteur**

Dans le domaine des TIC, les petites entreprises émergentes («Start ups») sont souvent les pionnières en matière d'innovations. Cependant, l'existence de ressources financières est essentielle pour transformer une bonne idée en un produit, un service ou une technologie nouvelle. Malheureusement, le crédit classique leur est difficilement accessible du fait de la faiblesse de leurs actifs et de l'incapacité des banques à évaluer clairement leur niveau de risque. Il n'existe pas non plus de fonds de garantie dédiés au secteur des technologies de l'information et de la communication et permettant de pallier la « frilosité » des banques.

Les fonds d'investissement (capital risque, capital développement...) apparaissent plus adaptés pour financer de telles activités, mais ils sont rares et souvent inadaptés. Ainsi, quatre fonds d'investissement financent le secteur privé dans la zone UEMOA (cf. cartographie fonds), mais ils apparaissent plutôt orientés vers les secteurs traditionnels et financent très peu les TIC.

Tableau 5 : Cartographie des fonds d'investissement dans l'UEMOA

Nom du fonds	Type de fonds	Zone d'intervention	Portefeuille	Taille
West Africa Growth Fund	Régional	Zone franc	Industrie, Télécom, Finance	26 Millions USD
Cauris Investissement	Régional	UEMOA	NTIC Services, Banque, agroalimentaire	7 Millions USD
Africa Infrastructure Fund	Spécialisé infrastructure	Afrique	Télécoms	405 Millions USD
Magic Fund	Régional	Afrique de l'Ouest	Télécoms Mobile (Ghana, Côte d'Ivoire)	105 Millions USD

Ainsi, au cours du premier trimestre 2002, sur 32 dossiers déposés par des Start Ups de l'UEMOA, un seul a reçu un financement en capital risque pour un montant de 25 millions de F CFA comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 6: Financement en capital-risque des "Start-ups"(UEMOA)

	Nombre de dossiers	Dossiers financés	Montants investis
Amorçage	2	0	0
Création	7	1	25 MF CFA
Post-création	23	0	0
total	32	1	25 MF CFA

Source : Performances Management Consulting / Proparco

➤ **Absence de zones bénéficiant de régimes spéciaux et offrant l'infrastructure adéquate**

L'échec des petites entreprises dans le secteur des TIC est également dû à l'absence autour d'elles d'un réseau offrant toutes les infrastructures et les compétences dont elles ont besoin durant leur phase d'amorçage. En particulier des infrastructures à haut débit apparaissent souvent nécessaires pour travailler de façon adéquate avec des réseaux internationaux.

De même, les start ups n'ont souvent pas eu le temps de mûrir suffisamment leurs projets et disposent rarement de toutes les compétences (gestionnaires, financiers...). Elles ont donc besoin d'encadrement et de tutorat, toutes choses qui peuvent leur être fournies dans le cadre d'incubateurs et de pépinières d'entreprises innovantes, dotées d'une infrastructure adéquate. On note également dans les économies émergentes ou développées l'existence d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche accueillent en incubation de petites entreprises technologiques, sans parler des liens étroits qui existent entre le secteur de la recherche et ses entreprises.

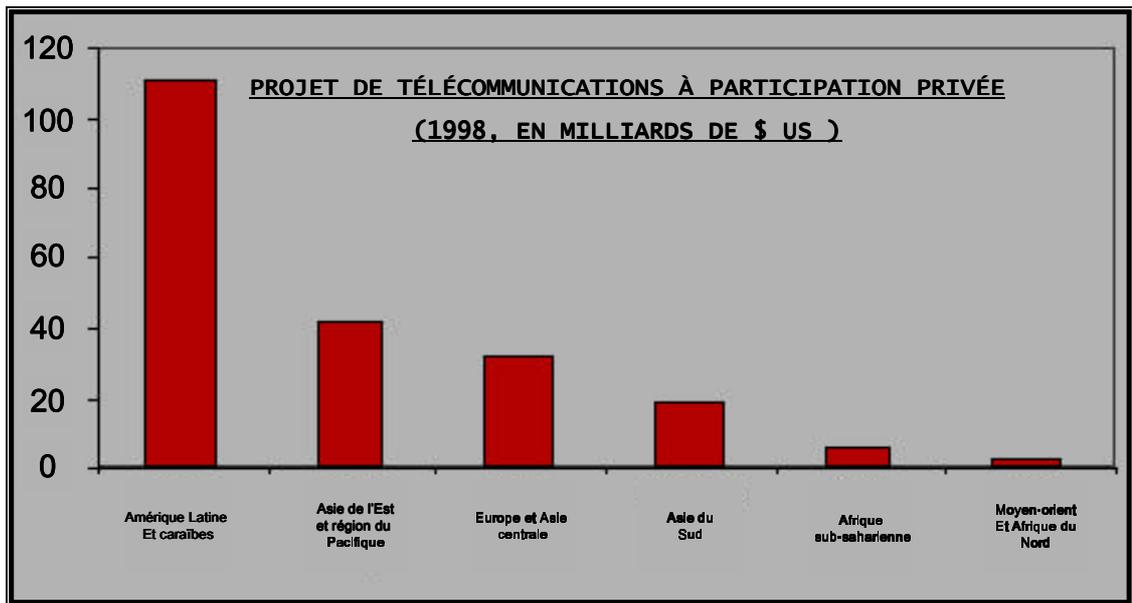
De telles infrastructures et réseaux (technopoles, incubateurs, réseaux PME-universités...) s'avèrent également nécessaires pour accélérer l'entrée de l'UEMOA dans la société de l'information.

➤ **Des ressources humaines insuffisantes dans les nouveaux métiers**

On note également dans l'UEMOA un manque de ressources humaines qualifiées (ingénieurs télécoms, administrateurs systèmes et réseaux, infographistes, Webmasters, infomédiateurs, développeurs de logiciels, concepteurs de produits et services multimédia, etc.). Ceci découle d'une nette insuffisance dans la zone UEMOA des filières de formations aux nouveaux métiers induits par la Société de l'Information.

Au final, le manque de compétitivité de l'environnement global des TIC dans l'UEMOA se traduit notamment par un volume d'investissement privé très faible, en comparaison à d'autres zones. Ainsi, l'Amérique latine et les Caraïbes ont reçu en 1998 50 fois plus d'investissements privés que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne comme le montre le schéma 28 :

Schéma 28 : Investissements privés dans le secteur des télécommunications de l'UEMOA



Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain

On trouve aujourd'hui diverses applications des NTIC dans les pays de l'UEMOA, avec cependant des fonctionnalités limitées et une pérennité non garantie

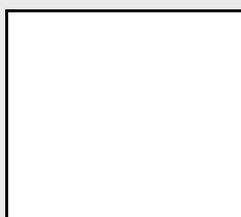
L'analyse de d'utilisation des TIC dans les pays de l'UEMOA fait ressortir les six constats suivants :

➤ **Des initiatives souvent prises par la coopération internationale**

Dans la plupart des pays de l'UEMOA, les initiatives en matières de TIC résultent généralement de la mise en œuvre de projets conçus, financés et mis en œuvre par la coopération internationale. Il en est ainsi des projets ci-dessous :

- @frinet financé par la Francophonie qui a permis d'implanter des serveurs Internet dans Primatures de certains pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal),
- l'Initiative Leland de l'USAID qui avait pour objectif principal de connecter les pays africains à Internet (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal),
- SNDP du PNUD visant à mettre sur pied un Réseau de communication pour le développement humain (Bénin et Togo),
- WordLinks de la Banque Mondiale ayant pour vocation d'introduire Internet dans les écoles (Burkina Faso et Sénégal),
- le programme Acacia du CRDI (Sénégal),

- le Télécentre Communautaire Polyvalent de Tombouctou (Mali) initié par l'UNESCO
- les Campus numériques francophones de l'Agence universitaire de la Francophonie (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal),
- l'Université Virtuelle Africaine (Bénin, Burkina Faso, Niger et Sénégal),
- les Centres d'enseignement à distance de la Banque mondiale (Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal)
- le projet RESAFAD de la coopération française (Sénégal, Burkina Faso et Togo).



Programme world links

VISION :

Mettre en place un partenariat créatif et de partenariat créatif et de partage du savoir, car « le principal défi du développement aujourd'hui consiste à canaliser la technologie pour relier les peuples entre eux-mêmes et maximiser son impact sur le développement. »

James D. Wolfensohn Président de la Banque Mondiale

MISSION :

Le Programme World Links a pour mission d'ouvrir un monde du savoir grâce aux nouvelles technologies de l'information. Son objectif est de relier les communautés scolaires de l'enseignement secondaire et leurs enseignants à travers le monde, avec pour but ultime d'étendre les opportunités du télé-enseignement, d'améliorer les résultats scolaires, de renforcer les échanges culturels à travers les nations et de contribuer à la constitution d'une base solide pour un développement économique et social.

World Links matérialise cette vision en reliant les élèves et enseignants d'au moins 1,500 établissements d'enseignement secondaire dans 40 pays en développement. Les liens de World Links faciliteront les échanges de projets scientifiques, d'exercices et de perspectives sur les sujets littéraires et artistiques, d'histoire et de rêves entre les élèves des pays en développement et leurs camarades à travers le monde.

Les liens de World Links améliorent les résultats scolaires dans ses écoles participantes. Ils contribuent à la globalisation des nouvelles technologies de l'information et de ce fait, réduisent le fossé entre élèves des pays en développement et leurs camarades des pays industrialisés. Ces liens constitueront de solides ponts entre les leaders de demain.

STRATEGIES :

- Fournir du contenu éducatif pour encourager l'apprentissage collaboratif et l'établissement des liens entre les écoles à travers le monde
- Enseigner une large gamme d'applications éducatives utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- Encourager des politiques de télécommunication qui favorisent de meilleurs tarifs pour le secteur de l'éducation
- Contribuer au thème du suivi-évaluation de l'impact de l'introduction des programmes de NTIC
- Mobiliser des ressources additionnelles auprès d'autres agences de développement et de sponsors multinationaux.

➤ **Des projets faiblement structurants, manquant de cohérence d'ensemble et peu pérennes**

Une des conséquences de la multiplicité de bailleurs de fonds actifs dans le secteur des TIC est le manque de cohérence, voire la concurrence entre la plupart des projets mis en œuvre, ce qui ne contribue guère au développement d'une dynamique d'ensemble. De plus, à de rares exceptions près, ces projets n'ont pas un caractère structurant car conçus et mis en œuvre dans des secteurs limités, sans une véritable recherche de synergies avec les initiatives existantes ou envisagées. Enfin, comme la plupart des projets de développement, ces initiatives survivent rarement à l'arrêt du financement des bailleurs de fonds.

➤ **Une forte implication de la société civile**

Dans nombre de pays de l'UEMOA, la société civile a clairement pris conscience des opportunités offertes par les TIC en matière de développement économique et social. Les chapitres nationaux d'Internet Society (ISOC), l'association à but non lucratif qui s'est longtemps occupée de la gouvernance de l'Internet, ont fleuri dans les pays de la zone (Bénin⁴, Mali, Niger, Sénégal⁵ et Togo⁶). D'autres associations spécialisées dans la vulgarisation des TIC sont également très actives comme ORIDEV⁷ au Bénin, Yam Pukri⁸ au Burkina Faso, Mali-NTIC au Mali⁹ ou OSIRIS au Sénégal¹⁰. Ces associations ont généralement pris l'initiative d'organiser des manifestations visant la promotion des technologies de l'information et de la communication telles la Fête de l'Internet, des caravanes multimédia, des activités de formation ou des lettres d'information électroniques.

⁴ Isoc-Bénin : <http://www.afridev.net/isoc-benin/>

⁵ Isoc-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

⁶ Isoc-Togo : <http://www.isoc.tg/>

⁷ Oridev : <http://www.oridev.org/>

⁸ Yam Pukri : <http://www.yam-pukri.org/>

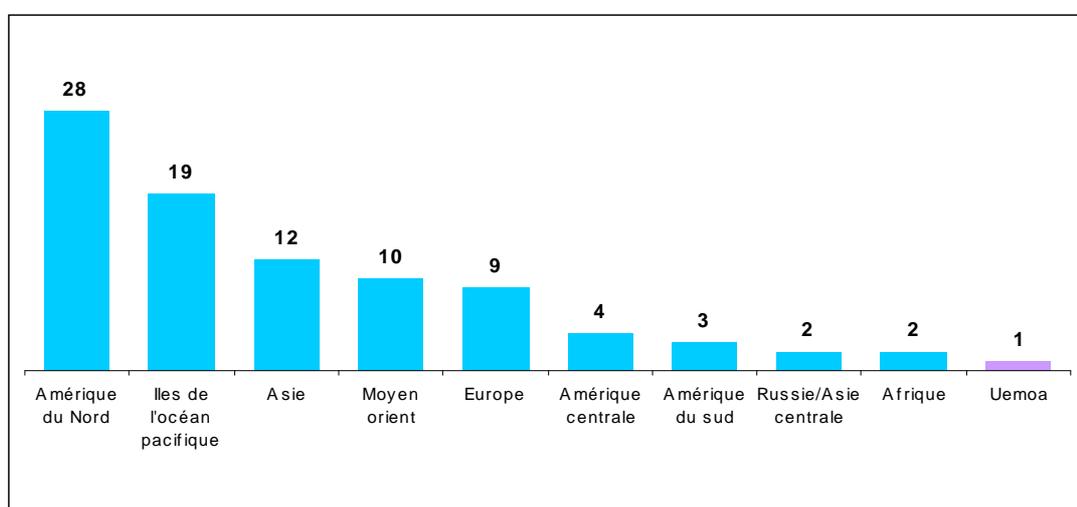
⁹ Mali-NTIC : <http://www.afribone.com/ntic>

¹⁰ Osiris : <http://www.osiris.sn/>

➤ Des Etats faiblement utilisateurs des TIC

La prolifération des sites gouvernementaux dans l'UEMOA cache mal le caractère limité des fonctionnalités qu'ils offrent. L'administration électronique est loin d'être à l'ordre du jour et le plus souvent, les sites gouvernementaux des pays de l'UEMOA ne sont pas interactifs et sont rarement liés à des bases de données. Ainsi, les services les plus fréquemment proposés sont relativement basiques (mise en ligne de textes juridiques et réglementaires, annuaires, etc.) et seuls 1% des sites gouvernementaux proposent des services directement exécutable en ligne, comme l'illustre le schéma suivant.

schéma 29 : Pourcentage des sites nationaux offrant des services en lignes*



➤ Des sites Web statiques et peu de services proposés aux citoyens

Une des principales caractéristiques des sites Web existants dans les pays de la zone UEMOA, est leur caractère statique, tant du point de vue de leur conception technique que du point de vue informationnel. Du point de vue technique, les sites Web des pays membres de l'UEMOA n'ont généralement pas un caractère interactif, ce qui fait que l'internaute doit se contenter de consulter ce qui lui est offert en ligne sans pouvoir interagir avec le site en question. Du point de vue informationnel, nombre de sites Web des pays membres de l'UEMOA présentent des informations erronées car obsolètes faute d'une mise à jour régulière. Par ailleurs, en dehors de l'accès à Internet via le Web ou le courrier électronique, les services en ligne proposés aux citoyens ou aux consommateurs sont rares. Ainsi, la législation et les formulaires administratifs sont rarement disponibles en ligne et le citoyen ne peut pas initier de requête auprès de l'administration via Internet.

Le tableau suivant, qui compare l’UEMOA avec d’autres zones dans le monde, permet de mesurer la faiblesses des contenus et des fonctionnalités des sites gouvernementaux.

Schéma 30 :Contenus et fonctionnalités des sites gouvernementaux : comparaison internationale

Les cellules bleues foncées représentent les meilleurs scores et les cellules bleues clair représentent les scores les plus bas

	Amerique	Europe	Moyen orient	Afrique	Asie
Publications	88	81	56	51	85
Base de données	83	40	51	21	56
Liens	68	45	50	19	43
Messages audio	14	4	6	2	3
Messages vidéo	19	5	4	1	6
Publicité	1	3	4	2	3
Protection des données	67	1	4	0	2
Securité	35	2	0	0	1
Services executables	28	9	10	2	12
Liens vers portails	38	8	10	0	13
Paieiment en lignes	16	1	1	0	0
Mise à jour	31	6	4	1	6

- **La Commission de l’UEMOA, en tant qu’institution, montre aujourd’hui une volonté forte de devenir un utilisateur modèle des TIC**

Les TIC représentent pour la Commission un levier clé pour réaliser sa mission. En effet, la diffusion et le partage de l’information au niveau régional représentent une des valeurs ajoutées clé attendues d’une institution régionale. Dans ce cadre, la Commission a recensé l’ensemble des domaines dans les quels la mise en place de bases de données et d’un système d’informations régionales s’avèrent nécessaires (cf. encadré 7)

Encadré 7 : liste des domaines dans lesquels la mise en place d'une base de données régionale apparaît nécessaire :

1. Systèmes d'information géographiques
2. Systèmes d'information démographiques
3. Systèmes d'information sociales
 - Education
 - Santé
 - Femme-enfant
4. Systèmes d'information statistiques économiques
 - Comptes nationaux
 - Opérations financières de l'Etat
 - Balance des paiements
 - Monnaies et crédits
 - Dette
 - Commerce
 - Intérieur
 - Extérieur
 - Prix-revenus
 - Industrielles
 - Agriculture
 - Environnement
 - Transport
 - Infrastructures routières
 - Télécommunications/communication
 - Conjoncture et compétitivité
 - Pêche
 - Indicateurs pour les Fonds structurels
 - Artisanat
 - Indicateurs de pauvreté
 - Tableau de la surveillance multilatérale
 - Indicateurs de surveillance multilatérale
 - Production minière

 - Energie
 - Eau

 5. Systèmes d'information juridiques et réglementaires
 - Surveillance multilatérale
 - Union douanière
 - Commerce
 - Concurrence
 - Nomenclatures
 - Agriculture, environnement, élevage et pêche
 - Industries, mines et artisanat
 - Finances
 - Budget
 - Personnel
 - Statistique
 - Sociale
 - Santé
 - Education
 - Femme/enfant
 - Textes fondamentaux de l'Union
 6. Systèmes d'information techniques
 - Industries
 - Artisanat
 - Agriculture, élevage, environnement et pêche
 - Mines
 - Energie
 - Télécommunication
 - Infrastructures de transport
 - Nomenclatures statistiques et douanières

Dans le cadre des politiques sectorielles, les NTIC représentent généralement un volet clé des chantiers prévus, au delà de la mise en place de bases de données régionales. L'encadré 8 suivant présente à titre d'exemple quelques projets envisagés à ce stade dans différents secteurs. L'élaboration en cours par la Commission d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information permettra de finaliser les projets retenus dans le cadre d'une politique globale et cohérente.

Encadré 8: exemple de projets envisagés à ce stade dans le cadre des politiques sectorielles :

- ✓ Le système d'information sur l'agriculture dans la zone UEMOA qui comportera notamment des informations relatives :
 - au pilotage des grandes filières ;
 - à l'approfondissement du marché agricole unique et à l'information des opérateurs ;
 - aux négociations commerciales internationales ;
 - à la sécurité alimentaire (système d'alerte précoce).
- ✓ Le système de gestion communautaire de l'information sanitaire qui devrait être réalisé d'ici 2003 avec l'objectif d'assurer la collecte des données statistiques de routine permettant d'avoir un profil sanitaire des pays membres. Dans ce cadre, l'UEMOA appuiera le développement des systèmes nationaux d'information sanitaire, en les dotant notamment de matériels informatiques adaptés et mettra sur pied un site Web qui recueillera les données collectées et transmises par les pays membres.
- ✓ Le site Web du réseau régional d'information sur l'énergie qui devrait progressivement constituer un lieu d'échanges entre les responsables énergétiques de la zone et permettre la consultation d'un annuaire énergétique comportant des cartes géographiques et thématiques
- ✓ Le système d'information géographique minier de l'UEMOA ayant pour but d'assurer la mise en réseau des systèmes nationaux d'informations miniers (SIG, bases de données, bases documentaires, cadastres miniers, etc.) de manière à faciliter la collecte, le traitement, la circulation, l'échange et la diffusion de l'ensemble des informations scientifiques et techniques relatives au secteur minier dans la zone UEMOA voire en Afrique.

III – Scénarii et vision d’avenir pour l’UEMOA

Face à aux évolutions au niveau mondial de l’économie du savoir et à la situation actuelle de l’UEMOA, deux scénarii majeurs apparaissent envisageables pour les pays de l’UEMOA à l’horizon 2015-2020 :

Le scénario de la MARGINALISATION

Ce scénario présente trois caractéristiques majeures :

- Le maintien de la fracture numérique
- La centralisation de la production de produits à valeur ajoutée dans les pays développés (infrastructures et contenus)
- La mise à l’écart des pays de l’UEMOA, qui restent dans le jeu de la mondialisation des consommateurs passifs

Le scénario de L’INTEGRATION

Ce scénario se décline en quatre évènements majeurs :

- Un bond technologique des pays de l’UEMOA (« leapfrogging ») et la réduction sensible de la fracture numérique
- L’émergence au sein de la zone UEMOA d’une production à forte valeur ajoutée à destination des marchés mondiaux
- Le développement dans les pays de l’UEMOA d’une démocratie participative
- L’intégration et une position compétitive de l’UEMOA dans une économie du savoir mondialisée.

L’entrée des pays de l’UEMOA dans la société de l’information représente donc un enjeu décisif pour l’avenir. Les avènements possibles montrent que ne pas agir ou mettre en place les mauvaises stratégies comporte pour les habitants de l’UEMOA un coût élevé, à savoir le maintien renforcé au sein de l’échiquier mondial dans le rang de PMA.

Certes, une entrée rapide et volontariste dans la nouvelle société de l’information suscite des appréhensions auprès de nombreux acteurs . Cependant, les promesses qu’elle recèle justifie parfaitement une vision ambitieuse de l’avenir.

Cette vision consiste conduire l’ensemble des pays de l’UEMOA vers le scénario de l’intégration et à **faire de l’UEMOA à l’horizon 2020 une zone compétitive basée sur une économie du savoir et pleinement intégrée au marché mondial.**

Le plan d’action décliné ci-après vise à amorcer dans les 3 à 5 prochaines un tournant décisif dans les pays de l’UEMOA, de façon à mettre l’ensemble de la zone en orbite pour la concrétisation de cette vision .

IV – Un programme d'action pour marquer l'engagement des Etats de l'UEMOA

Pour réaliser l'ambitieuse vision eUEMOA, des priorités doivent nécessairement être définies afin de garantir une mise en œuvre effective des actions prévues.

A cet effet, deux défis majeurs s'imposent comme préalables à toute insertion réussie de l'UEMOA dans la Société de l'information:

- mettre en place très rapidement les conditions minimales nécessaires au développement des TIC (environnement réglementaire propice, infrastructures haut débit, etc.)
- favoriser l'émergence des métiers liés aux NTIC et faire en sorte que la zone UEMOA participe progressivement à la maîtrise des contenus et profite de la formidable dynamique de création d'emplois engendrée par l'essor des TIC.

L'objet du présent Plan d'action, qui inclut une série de projets urgents, réalistes et réalisables, est d'apporter une réponse à ce double défi.

Au delà de sa conception, le plus important est la traduction du Plan dans les faits. Cela suppose une forte volonté politique de la part des différents pays l'UEMOA qui doivent s'approprier la vision et engager, chacun à son niveau, les actions indispensables pour provoquer un déclic et mettre le chantier eUEMOA sur les rails.

Ce livre blanc, qui mêle objectifs stratégiques à moyen terme et mesures opérationnelles d'urgence, entend tracer une perspective à l'action de la Commission dans le domaine des TIC pour les trois années à venir. Il se veut une référence pour les Etats comme pour l'ensemble des acteurs de la zone UEMOA (citoyens, entreprises, collectivités locales, associations, etc.) qui attendent une intervention volontaire et durable des Etats pour stimuler le développement du secteur.

Comme pour l'ensemble des actions de l'UEMOA, un principe majeur a guidé la détermination de ces priorités : Le principe de subsidiarité . Ainsi, l'Uemoa initie dans le cadre de ce Livre blanc des actions dans lesquelles une approche régionale est plus efficace qu'une série d'actions nationales. Ce Livre blanc vient ainsi en cadrage et en complément des Livres blancs ou des stratégies nationales existantes ou à mettre en place par les différents pays.

3 axes prioritaires ont été identifiés pour accélérer l'entrée de l'UEMOA dans la Société de l'information durant la période 2003-2006 :

- **Axe 1 : Mettre en place à l'échelon communautaire un environnement stimulant pour le développement des NTIC**
- **Axe 2 : Favoriser la mise en place d'infrastructures régionales**
- **Axe 3 : Promouvoir la Société de l'information auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux**

L'axe 1 décrit les préalables indispensables au développement du secteur des TIC dans l'UEMOA. En effet, l'entrée de nos pays comme acteurs dans la Société de l'information restera une utopie tant que l'on aura pas procédé à une amélioration significative de l'environnement des entreprises. Autant le secteur privé est le moteur des investissements dans le domaines des TIC, autant il ne se développera de façon significative que dans un environnement stimulant. L'objectif principal de ce livre blanc, visant à préparer l'entrée de l'UEMOA dans la Société de l'information, est donc d'identifier les efforts qui devront être fait pour qu'un pas décisif soit réalisé dans la mise en place, à l'échelon communautaire, d'un environnement stimulant d'ici 2005.

La mise en place de cet environnement propice devrait permettre, grâce notamment à l'afflux d'investissements privés, d'améliorer les infrastructures de base dans l'UEMOA, y compris dans les zones rurales. Les « success stories » analysées dans les pays émergents montrent cependant qu'un développement des infrastructures de base ne suffit pas au décollage rapide du secteur des TIC. Des infrastructures spécialisées, avec notamment des liaisons haut débit, sont souvent nécessaires pour attirer et héberger les sociétés pionnières du secteur capables de saisir les opportunités offertes par le marché mondial. C'est pourquoi l'axe 2 vise à identifier les actions à mettre en place par l'UEMOA pour appuyer et favoriser la mise en place dans les différents pays d'infrastructures à haut débit, permettant notamment la diffusion de programmes audiovisuels.

Enfin, l'axe 3 présente la contribution que l'UEMOA pourrait apporter au vaste travail de promotion qu'il faut nécessairement conduire auprès de l'ensemble des acteurs pour faire petit à petit des technologies de l'information et de la communication un instrument quotidien et banalisé d'information, de communication, d'organisation, de gestion, et de production.

Axe 1 : Mettre en place à l'échelon communautaire d'un environnement stimulant pour le développement des NTIC

Trois chantiers apparaissent comme des leviers fondamentaux pour la mise en place d'un environnement stimulant pour le secteur des TIC dans l'UEMOA :

1. L'élaboration et la mise en œuvre, dans les différents pays, de stratégies nationales globales et cohérentes capables de mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur derrière une ambition nationale partagée.
2. L'harmonisation et l'adaptation du cadre légal, réglementaire et fiscal, afin de faciliter l'émergence d'un marché régional intégré des TIC.
3. La création de mécanismes de financement adaptés, favorisant l'éclosion de PME innovantes et dynamiques.

Axe 1 : Mettre en place à l'échelon communautaire un environnement stimulant pour le développement des NTIC

Chantier 1 : Appuyer les Etats membres de l'UEMOA dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie nationale en matière de Société de l'information.

Depuis l'adoption de l'Initiative Africaine pour la Société de l'Information présentée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en 1996, la plupart des pays de l'UEMOA se sont dotés d'une stratégie nationale visant à préparer leur entrée dans la Société de l'information. Certaines stratégies datent déjà de plusieurs années et méritent une mise à jour, d'autres n'ont pas fait l'objet d'une validation officielle, et d'autres n'ont fait l'objet d'aucune mise en œuvre pour diverses raisons (manque de moyens, priorités mal cernées, etc.).

L'UEMOA va donc s'évertuer dans un premier temps à recenser et évaluer toutes les stratégies nationales adoptées par les Etats membres. Dans une seconde phase, elle organisera des séminaires méthodologiques visant à renforcer les capacités des Etats en matière d'élaboration de stratégies nationales, qu'elles soient globales ou sectorielles (éducation, santé, commerce électronique, etc.). Suite à ces séminaires, l'UEMOA appuiera les Etats membres dans la mise à jour et la mise en œuvre de leur stratégie nationale.

Chantier 1 : Appuyer les Etats membres de l'UEMOA dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie nationale TIC		
Action	Acteur(s)	Echéance
Evaluation des stratégies nationales existantes	UEMOA, partenaires au développement, Etats, secteur privé, société civile, etc.	1 ^{er} semestre 2003
Séminaires de renforcement de capacité en matière d'élaboration de stratégie nationale et de mise à jour des stratégies nationales existantes avec prise en compte systématique de la dimension UEMOA	UEMOA, partenaires au développement, Etats, secteur privé, société civile, etc.	2 ^{ème} semestre 2003
Appui à la mise en œuvre des stratégies nationales	UEMOA, partenaires au développement, Etats, secteur privé, société civile, etc.	2004-2005

Axe 1 Mettre en place à l'échelon communautaire un environnement stimulant pour le développement des NTIC

Chantier 2 : Mettre en place un environnement favorable au développement du secteur des TIC

Face au niveau disparate d'avancement de la réforme du secteur des télécommunications et des TIC dans les différents pays de la zone UEMOA, l'ambition du livre blanc est de favoriser la modernisation et l'harmonisation de l'environnement juridique, fiscal et réglementaire. Un cadre légal et réglementaire harmonisé dans les principaux domaines des TIC permettra d'évoluer dans l'UEMOA vers la création d'un véritable marché commun des services de télécommunications, avec des opérateurs ou prestataires services susceptibles de proposer leur offre sur l'ensemble de l'espace régional. De même, un tel cadre permettra aux pays de l'UEMOA de mieux accorder leurs positions par rapport aux accords, conventions et traités internationaux. Il favorisera en particulier la prise d'engagements homogènes dans le cadre de l'OMC. Enfin, il devrait faciliter et renforcer la concertation régionale, notamment à travers les organes de régulation.

Cependant, la mise en place d'un environnement incitatif pour les NTIC va bien au delà de la seule harmonisation du cadre juridique et réglementaire des télécommunications. La fiscalité des équipements informatiques (matériel et logiciel), les droits de douanes sur ces mêmes équipements, et la prise en compte des entreprises du multimédia par les codes d'investissement, sont autant de domaines dans lesquels il apparaît nécessaire de revisiter les dispositions actuelles pour attirer et favoriser un fonctionnement optimal du secteur privé. De même, cette réflexion devra inclure la mise en place d'un cadre approprié à l'émergence progressive du commerce électronique dans l'espace communautaire.

Le plan d'action pour la mise en place d'un environnement régional incitatif comprend donc trois actions majeures, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

Chantier 2 : Mettre en place un environnement favorable au développement du secteur des TIC		
Actions	Acteur(s)	Echéance
Recenser et analyser l'ensemble des dispositifs juridiques et réglementaires régissant le secteur des télécommunications et des TIC dans les pays de l'UEMOA	UEMOA, états	1 ^{er} semestre 2003
Mettre en place un dispositif de concertation des agences de régulation des pays de l'UEMOA	UEMOA, Etats, agences de régulation	1 ^{er} semestre 2003
Procéder à l'harmonisation des textes juridiques, réglementaires et fiscaux régissant le secteur des télécommunications et des TIC	UEMOA, Etats, secteur privé, société civile, etc.	2003-2004

Axe 1 Mettre en place à l'échelon communautaire un environnement stimulant pour le développement des NTIC

Chantier 3 : Favoriser la mise en place d'un mécanisme de financement régional au service des entreprises privées du secteur des TIC

Face à la quasi absence de dispositifs de soutien financier aux initiatives du secteur des NTIC, la Commission souhaite apporter une valeur ajoutée réelle en contribuant à la mise en place d'un dispositif d'appui aux projets et aux entreprises innovantes. Au regard des besoins prioritaires des entreprises du secteur, deux instruments pourraient mis en place : un fonds d'investissement et un fonds de garantie, exclusivement dédiés au secteur des NTIC.

Ces fonds, qui devront être mis en place en partenariat avec les institutions régionales spécialisées dans le financement (BOAD, BCEAO...) interviendront tant pour appuyer les créations d'entreprises que les entreprises en développement. Leurs interventions prendront la forme de prises de participations en fonds propres au capital des entreprises. Le montant requis pour ces fonds devra être évalué suite à une étude de faisabilité.

Chantier 3 : Favoriser la mise en place d'un mécanisme régional adapté de financement du secteur privé dans le domaine des TIC		
Action	Acteur(s)	Echéance
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds d'investissement et d'un fonds de garantie NTIC afin d'en déterminer les axes stratégiques et la surface financière	UEMOA / BCEAO / BOAD	1 ^{er} semestre 2003
Etablir les partenariats en vue de la mise en place des fonds		2 ^{ème} semestre 2003
Mettre en place les fonds		1 ^{er} semestre 2004

Axe 2 : Favoriser la mise en place d'infrastructures régionales

La mise en place d'un environnement stimulant est indispensable, mais pas suffisant pour un décollage rapide du secteur des NTIC dans l'UEMOA. L'expérience des pays émergents les plus performants en la matière a montré qu'une action volontariste était nécessaire pour la mise en place dans certaines zones d'infrastructures à haut débit.

Par ailleurs, étant donné le rôle aujourd'hui structurant des réseaux de télécommunications et multimédia dans le développement des échanges, **la mise en place d'infrastructures communautaires à haut débit représente un levier stratégique pour le développement de l'intégration régionale.**

Chantier 4 : Contribuer à la mise en place un réseau intra-communautaire à haut débit

L'UEMOA souhaite donner un élan décisif à l'émergence de la Société de l'information dans la zone en contribuant à la mise en place d'un réseau intra-communautaire à haut débit. A cet égard, elle vise d'une part à stimuler le lancement de produits et services multimédias et, d'autre part, à réduire la fracture numérique entre les infos-riches et les infos-pauvres et à créer les conditions d'un meilleur accès à l'information et de son utilisation intensive par le plus grand nombre.

Il s'agira notamment d'orienter les opérateurs de télécommunications vers l'installation d'un système de transmission à fibre optique reliant les capitales et un certain nombre de grandes villes dans les huit pays de la zone. Pour ce faire, l'UEMOA initiera la création d'un consortium rassemblant les Etats, les opérateurs de télécommunications, les banques de développement (BAD, BOAD, etc.) et tout autre partenaire intéressé (à l'image du consortium créé pour la mise en place du satellite RASCOM). La deuxième étape sera la préparation et le lancement de l'appel d'offres pour la mise en œuvre du réseau. La troisième étape consistera à financer la mise en place du réseau, l'UEMOA y contribuant à travers les fonds structurels.

Chantier 4 : Contribuer à la mise en place un réseaux intra-communautaire à haut débit		
Action	Acteur(s)	Echéance
Initier la mise en place d'un consortium régional	UEMOA	2004
Préparer et lancer un appel d'offres pour la mise en œuvre du réseau intra-communautaire à haut débit	UEMOA, UAT, UIT, etc.	2005
Contribuer au financement du réseau intra-communautaire à haut débit et au suivi de sa mise en œuvre	UEMOA, BOAD, BAD, Etats, opérateurs, etc.	2006

Axe 2 : Favoriser la mise en place d'infrastructures régionales

Chantier 5 : Appuyer la création d'une chaîne régionale d'information en continu

De manière à améliorer la connaissance mutuelle entre les huit pays et forger une identité propre chez les citoyens de la zone, l'UEMOA souhaite encourager la création d'une chaîne régionale d'information en continu qui couvrirait l'ensemble de l'actualité mondiale d'un point de vue africain, en français d'abord et dans un second temps en portugais. Cette chaîne, baptisée « *La Chaîne de l'UEOMA* » (LCU), devrait bénéficier d'une source importante d'images en provenance du monde entier grâce aux échanges de l'URTNA, à CFI, aux chaînes publiques, ainsi qu'aux principales agences d'information de la région. Elle permettra l'expression d'un point de vue ouest-africain sur les événements internationaux, intégrant notre culture et notre histoire. Les revenus de LCU proviendraient de vente d'espaces publicitaires, de contrats de parrainage à l'antenne, de redevances des chaînes diffuseurs souhaitant la proposer dans leurs bouquets, de la vente de productions audiovisuelles, etc. Les actionnaires incluraient prioritairement les télévisions nationales ou privées de la zone, mais des groupes internationaux de communication.

Chantier 5 : Appuyer la création d'une chaîne régionale d'information en continu		
Action	Acteur(s)	Echéance
Elaborer le cahier des charges de la chaîne régionale d'information	UEMOA, URTNA, Africa n°1,	2003
Entamer les contacts avec les actionnaires potentiels	UEMOA	2004
Lancement expérimental de LCU	UEMOA	2005

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

Le développement de la Société de l'information dans l'UEMOA doit être l'affaire de tous les acteurs économiques et sociaux. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en œuvre diverses actions de promotion ayant pour objectif :

- d'inciter les administrations, les entreprises et les citoyens à s'approprier ces outils,
- d'informer sur les enjeux et leurs évolutions,
- de stimuler l'innovation en matière de produits et services,
- de contribuer au renforcement des ressources humaines ,
- d'encourager l'organisation des acteurs économiques.

Pour mettre en œuvre cette promotion, l'UEMOA a identifié 5 grands chantiers:

1. Faire des TIC un support privilégié d'information et de communication au service de l'UEMOA
2. Créer un observatoire régional des TIC dans l'UEMOA
3. Promouvoir des initiatives communautaires clés liées à la Société de l'information
4. Encourager la mise en place au niveau régional de modules de formation de haut niveau dans le domaine des TIC
5. Susciter la création d'associations professionnelles réunissant les acteurs économiques du secteur des télécommunications et des TIC de l'UEMOA.

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

Chantier 6 : Faire des TIC le support privilégié d'information et de communication de la Commission de l'UEMOA

L'expérience a montré que l'utilisation massive des TIC par les différents segments de la société et le développement d'activités privées dans ce domaine, ne peuvent avoir lieu sans que l'Etat et les organismes officiels soit eux mêmes des utilisateurs modèles de ces technologies. A l'heure où l'UEMOA décide de tout mettre en œuvre pour préparer ses membres à faire leur entrée dans la Société de l'information, il est donc naturel que l'institution elle même donne l'exemple. L'objectif ultime est de faire en sorte que le fonctionnement quotidien de l'UEMOA, notamment dans ses relations avec les Etats et ses partenaires ainsi qu'avec les citoyens de la zone, repose pour l'essentiel sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Dans un premier temps, il convient de repenser totalement le site Web actuel afin qu'il présente une vitrine à la hauteur des ambitions de l'UEMOA. Dans un second temps, il s'agit de faire en sorte que tous les appels d'offres lancés par les Etats de la zone soient obligatoirement consultables sur ce site de manière à ce qu'il devienne la source principale d'opportunités pour les entreprises du secteur privé. Enfin, l'UEMOA mettra en œuvre un extranet communautaire interconnectant l'ensemble de ses organes avec les structures chargées de l'intégration régionale dans les Etats membres, ainsi qu'avec les institutions régionales telles la BCEAO, la BOAD, la BRVM. Toutes ces initiatives permettront d'améliorer fortement l'efficacité des organes de l'UEMOA tout comme l'image de marque de l'institution auprès des citoyens.

Chantier 6 : Faire des TIC le support privilégié d'information et de communication de l'UEMOA		
Action	Acteur(s)	Echéance
Concevoir une nouvelle version du site Web de l'UEMOA	UEMOA	1 ^{er} semestre 2003
Mettre systématiquement en ligne les appels d'offres publiés par les états sur le site Web de l'UEMOA	UEMOA, états	2 ^{ème} semestre 2003
Créer un extranet communautaire reliant la Commission aux structures chargées de l'intégration régionale dans les Etats membres ainsi qu'aux institutions régionales	UEMOA, Etats, BCEAO, BOAD, BRVM, etc.	2005

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

Chantier 7 : Créer un observatoire régional des TIC

Le travail visant à établir le diagnostic de la situation des TIC dans l'UEMOA pour les besoins de la rédaction de ce livre blanc s'est souvent heurté à la seule disponibilité de données obsolètes, incomplètes ou difficiles à comparer d'un pays à l'autre. Il apparaît indispensable qu'un observatoire régional sur les TIC soit mis en place, qui permette de suivre l'avancement réel dans un secteur jugé aussi stratégique.

Afin de fournir une information fine, fiable et à jour, l'Observatoire devrait reposer sur un dispositif maillé avec des antennes ou des correspondants dans chaque pays de l'UEMOA, travaillant sur la base d'une méthodologie et de procédures communes. Les antennes ou les correspondants nationaux pourraient être des structures publiques, privées ou associatives, assumant d'ores et déjà des missions similaires.

Parallèlement à la collecte, l'UEMOA veillera à appuyer l'émergence d'une masse critique de personnes capables de mener une analyse pertinente de ces données, en organisant à leur profit des voyages d'études, des ateliers de formation et toutes autres activités allant dans le sens du renforcement de leurs capacités. Enfin, à l'image de ce que font nombre d'organismes internationaux, l'UEMOA publiera chaque année un rapport permettant de faire le point sur l'état de la Société de l'information dans la zone, qui mettra notamment en exergue les points forts et les points faibles du secteur et fera des recommandations visant à assurer le développement continu et harmonieux de la Société de l'information dans les 8 pays.

Chantier 7 : Créer un observatoire régional des TIC dans l'UEMOA		
Action	Acteur(s)	Echéance
Créer un observatoire régional sur les TIC doté d'un site Web avec des antennes nationales dans tous les pays de la zone	UEMOA	1 ^{er} trimestre 2004
Contribuer à la formation d'une masse critique d'experts capables d'analyser les différentes dimensions de la Société de l'information	UEMOA, universités,	4 ^{ème} trimestre 2004
Publier un rapport annuel sur l'état de la Société de l'information dans l'UEMOA	UEMOA, Observatoire des TIC	4 ^{ème} trimestre 2004

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

Chantier 8 : Promouvoir les initiatives clés liées à la Société de l'information

A ce jour, les problématiques liées à la Société de l'information ne sont véritablement connues que d'un cercle restreint de spécialistes. Pour rompre avec cette situation, une forte communication est nécessaire, afin de sensibiliser largement les citoyens de l'UEMOA aux défis qu'ils doivent contribuer à relever.

L'UEOMA se propose de créer un prix communautaire NTIC, baptisé du nom d'une personne de l'UEMOA qui s'est particulièrement distinguée au niveau international dans le domaine des Sciences et de la Technologie et doté d'une récompense substantielle. Ce prix vise à encourager et à stimuler l'inventivité des différents acteurs intervenant dans les TIC (petites ou grandes entreprises, universités, centres de recherche...).

L'UEMOA organisera également chaque année un Forum sur la Société de l'information, qui se déroulera à tour de rôle dans chacun des Etats membres. Il sera accompagné d'une exposition ou d'un salon à l'occasion duquel les professionnels de l'UEMOA présenteront leurs produits et services, discuteront des opportunités d'affaires à l'intérieur de la zone et donneront leur sentiment sur les perspectives d'évolution du secteur.

Enfin, afin de marquer l'importance du rôle qui doit être joué par les Etats, une conférence annuelle réunira les ministres de l'UEMOA en charge de la Société de l'information. Elle permettra de faire le point sur la mise en œuvre des politiques dans ce domaine et de donner des orientations nouvelles, qui seront rendues opérationnelles par les organes de l'UEMOA.

Chantier 8 : Promouvoir les initiatives liées à la Société de l'information		
Action	Acteur(s)	Echéance
Créer un prix récompensant la meilleure initiative dans le domaine des TIC au sein de l'UEMOA	UEMOA, Observatoire des TIC,	2003
Organiser un Forum annuel sur la Société de l'information au sein de l'UEMOA	UEMOA, Observatoire des TIC, secteur privé, société civile	2003
Réunir annuellement une conférence des ministres de l'UEMOA en charge de la Société de l'information	UEMOA, états,	2003

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

Chantier 9 : Appuyer la mise en place de formations régionales de haut niveau favorisant l'entrée des pays de l'UEMOA dans la Société de l'information

Par les problèmes qu'elle soulève dans un certain nombre de secteurs, la Société de l'information implique le recours à des experts capables d'analyser correctement les situations et d'y apporter des réponses idoines. Dans ce cadre, L'UEMOA a identifié trois domaines prioritaires dans lesquels les pays souffrent d'un handicap d'expertise de haut niveau à savoir :

- le droit de la Société de l'information (avec un accent important sur les questions de régulation du secteur des télécommunications),
- l'élaboration des politiques publiques,
- l'économie de l'information.

Ainsi, dans chacun de ces domaines, l'UEMOA compte favoriser la création de filières régionales de formation de haut niveau, dont la mise en œuvre pourrait se faire dans le cadre d'un enseignement à distance s'appuyant sur les infrastructures existantes (Campus numériques francophones de l'AUF, Centres d'enseignement à distance de la Banque Mondiale, Université virtuelle africaine, etc.).

Chantier 9 : Appuyer la mise en place de formations régionales de haut niveau favorisant l'entrée des pays de l'UEMOA dans la Société de l'information		
Action	Acteur(s)	Echéance
Conception et mise en œuvre d'une formation régionale de haut niveau sur le droit de la société de l'information	UEMOA, ESMT, Facultés de sciences juridiques, FCC, ART, AUF, etc.	Octobre 2004
Conception et mise en œuvre d'une formation régionale de haut niveau sur l'élaboration des politiques publiques relatives à la Société de l'information	UEMOA, IDEP, AUF, etc.	Octobre 2004
Conception et mise en œuvre d'une formation régionale de haut niveau sur l'économie de la Société de l'information	UEMOA, CESAG, Facultés de sciences économiques, AUF, etc.	Octobre 2004

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

Chantier 10 : Susciter la création d'associations professionnelles nationales et régionales du secteur des TIC

Le développement d'un puissant secteur des télécommunications et du multimédia dans la zone UEMOA implique l'existence d'organisations professionnelles représentatives du secteur et de ses branches, tant au niveau national qu'au niveau régional. De telles organisations seront en effet les interlocuteurs naturels des Etats, des partenaires au développement et des institutions de l'UEMOA pour toutes les discussions relatives à leur secteur d'activité.

Aujourd'hui, face à l'absence total de telles organisations dans les pays de l'UEMOA la Commission entend dans un premier temps susciter la création d'associations nationales, puis dans un second temps appuyer des regroupements au niveau communautaire. Lorsque ces structures seront fonctionnelles, une troisième étape pourra être franchie avec le développement des échanges et des partages d'expériences au niveau mondial (y compris avec les instances internationales de régulation ou de normalisation, OMC, OMPI, IUT...).

Chantier 10 : Susciter la création d'associations professionnelles nationales et régionales du secteur des TIC		
Action	Acteur(s)	Echéance
Organiser des forums nationaux pour susciter la création d'associations professionnelles nationales regroupant les entreprises du secteur des télécommunications et des TIC	UEMOA, opérateurs de télécommunications, sociétés multimédia, FSI, etc.	1er semestre 2003
Organiser un forum régional pour susciter la création d'associations professionnelles régionales regroupant les entreprises du secteur des télécommunications et des TIC	UEMOA, REAO, ABR, associations nationales, etc.	1er semestre 2004
Encourager les contacts entre ces associations régionales et leurs homologues étrangères	UEMOA, REAO, ABR, associations régionales, etc.	2004

**LE PLAN DU D'ACTION POUR L'ENTREE DE L'UEMOA SE DECLINE
EN 3 AXES, 10 CHANTIERS ET 30 PROJETS
AVEC UN COUT ESTIMATIF DE 5 MILLIARDS FCFA**

Axe 1 : Mettre en place à l'échelon communautaire d'un environnement stimulant pour le développement des NTIC

10 chantiers	30 projets	Budget en millions CFA
Chantier 1 : Appuyer les Etats membres de l'UEMOA dans la définition de leur stratégie nationale visant à préparer leur entrée dans la Société de l'information .	Evaluation des stratégies nationales existantes	350
	Séminaire méthodologique d'élaboration d'une stratégie nationale	
	Mise à jour des stratégies nationales avec prise en compte systématique de la dimension UEMOA	
Chantier 2 : Mettre en place un environnement favorable au développement du secteur des TIC	Recenser et analyser l'ensemble des dispositifs juridiques et réglementaires régissant le secteur des télécommunications et des TIC dans les pays de l'UEMOA	200
	Procéder à l'harmonisation des textes juridiques et réglementaires régissant le secteur des télécommunications et des NTIC	
	Mettre en place un dispositif de concertation des organes de régulation dans les pays de la zone UEMOA	
Chantier 3 : Créer un mécanisme de financement régional au service des entreprises privées du secteur des TIC	Réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds NTIC afin d'en déterminer les axes stratégiques et la surface financière	50
	Etablir les partenariats en vue de la mise en place du fonds	A définir
	Mettre en place le fonds d'investissement	
Sous total AXE 1		600

Axe 2 : Favoriser la mise en place d'infrastructures intra-communautaire à haut débit

10 chantiers	30 projets	Budget en millions CFA
Chantier 4: Contribuer à la mise en place d'un réseau intra-communautaire de haut débit	Initier la mise en place d'un consortium régional	2 000
	Préparer et lancer un appel d'offres pour la mise en œuvre du réseau intra-communautaire à haut débit	
	Contribuer au financement du réseau intra-communautaire à haut débit et au suivi de sa mise en œuvre	
Chantier 5 : Appuyer la création d'une chaîne régionale d'information en continu	Elaborer le cahier des charges de la chaîne régionale d'information	1 000
	Entamer les contacts avec les actionnaires potentiels	
	Lancement expérimental de LCU	
Sous total AXE 2		3000

Axe 3 : Promouvoir les TIC auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux

10 chantiers	30 projets	Budget
Chantier 6 : Faire des TIC le support privilégié d'information et de communication de l'UEMOA	Concevoir une nouvelle version du site Web de l'UEMOA	200
	Mettre systématiquement en ligne les appels d'offres publiés par les états sur le site Web de l'UEMOA	
	Créer un extranet communautaire reliant la Commission aux structures chargées de l'intégration régionale dans les états membres ainsi qu'aux institutions régionales	
Chantier 7 : Créer un observatoire régional des TIC	Créer un observatoire régional sur les TIC doté d'un site Web avec des antennes nationales dans tous les pays de la zone	200
	Contribuer à la formation d'une masse critique d'experts capables d'analyser les différentes dimensions de la Société de l'information	
	Publier un rapport annuel sur l'état de la Société de l'information dans l'UEMOA	
Chantier 8 : Promouvoir les initiatives liées à la Société de l'information	Créer un prix récompensant la meilleure initiative dans le domaine des TIC au sein de l'UEMOA	400
	Organiser un Forum annuel sur la Société de l'information au sein de l'UEMOA	
	Réunir annuellement une conférence des ministres de l'UEMOA en charge de la Société de l'information	
Chantier 9 : Appuyer la mise en place de formations régionales de haut niveau favorisant l'entrée des pays de l'UEMOA dans la Société de l'information	Conception d'une formation régionale de haut niveau sur le droit de la société de l'information	200
	Conception d'une formation régionale de haut niveau sur l'élaboration des politiques publiques relatives à la Société de l'information	
	Conception d'une formation régionale de haut niveau sur l'économie de la Société de l'information	
Chantier 10 : Susciter la création d'associations professionnelles réunissant les acteurs économiques du secteur des télécommunications et des TIC	Organiser des forums nationaux pour susciter la création d'associations professionnelles nationales regroupant les entreprises du secteur des télécommunications et des TIC	400
	Organiser un forum régional pour susciter la création d'associations professionnelles régionales regroupant les entreprises du secteur des télécommunications et des TIC	
	Encourager les contacts entre ces associations régionales et leurs homologues étrangères	
Sous total AXE 3		1 400